

Guide de rentrée du club

2016-2017



Sommaire

Pour aller directement dans les chapitres, cliquer sur les titres 

1- infos administratives et sportives

3 à 7

Les licences, les mutations
Les règlements fédéraux sur le site
Tarifs 2016/2017

2- les outils fédéraux et régionaux

8 à 9

Le Site fédéral, TT formation, TT dirigeants
Spid Mon Club
GIRPE
Les Labels
Pass ping et Pass tournoi
Ping Pong Mag
Guide de l'animation du club

3- Les compétitions régionales

10 à 33

Championnat régional par équipes
Circulaire de rentrée et règlement régional (obligations, amendes)

Titres par équipes

Critérium fédéral (Règlement)

Autres compétitions : voir cahier des charges

<http://tennisdetablepaysdelaloire.org/cahier-des-charges-organisations/>

Règlement des Tournois

4- les service et aides de la Ligue

34 à 37

Les formations (*synthèse du catalogue, zoom sur la certification des dirigeants*)
Clubs labellisés
Nouveaux clubs
Accompagnement de club
Conventions détection / performance
Grille avenir Ping
Plan Emploi Club (PEC)

5- Communiquer avec la Ligue

38 à 39

Les supports de communication de la ligue
Vos contacts à la ligue

6- dates à retenir

40

1- Infos administratives et sportives



RE AFFILIATION

Procédure de réaffiliation

Elle s'effectue par l'intermédiaire d'un formulaire pré-identifié, édité par la ligue et sur lequel les informations relatives aux président, secrétaire, trésorier et correspondant sont inscrites. Y figurent également des informations sur la salle (édition SPID n° clubs-200).

Ce document est à adresser au club qui indiquera dans la partie droite de l'imprimé les informations incomplètes ou erronées.

Le club retournera ensuite cet imprimé à l'instance gestionnaire qui mettra à jour ses fichiers. Cet imprimé devra être accompagné des demandes de licence traditionnelle du président, secrétaire et trésorier ainsi que du paiement correspondant.

NOUVEAU : dématérialisation de la réaffiliation

A partir de la saison 2016/2017, Les ligues et comités pourront laisser aux clubs la possibilité de se réaffilier eux-mêmes.

Pour ce faire, le Comité (ou la Ligue) devra indiquer dans SPIDWEB (droits des clubs) que cette possibilité est ouverte aux clubs.

Ensuite, les clubs, via l'espace « monclub », pourront modifier leur fiche club et confirmer leur réaffiliation. Un menu « réaffiliation/fiche club » apparaît maintenant dans l'espace « monclub ».

Les clubs devront indiquer sur cette page impérativement le président, secrétaire, trésorier et correspondant du club, lesquels devront posséder obligatoirement une licence traditionnelle validée. De plus, les clubs pourront modifier si nécessaire les informations concernant le nom du club, son site web, les coordonnées de la salle. Une notice annexe plus détaillée concernant cette nouvelle fonctionnalité vous est fournie.

PRISE DE LICENCE

Procédure

Depuis la saison 2008/2009, le club peut être responsable, via Internet "L'espace Mon Club", de l'établissement de la licence, mais peut aussi demander à l'instance gestionnaire de procéder comme d'habitude.

Les clubs peuvent donc prendre les licences de deux manières différentes :

Le système de prise de licence	Prise de licence par l'espace "Monclub"	Demande de licence auprès du COMITE (organisme gestionnaire)
	www.fftt.com/monclub	Traitement des formulaires papier
		Envoi courrier ou dépôt
Effectuée par	club	club
La licence est validée immédiatement	oui	non
Nécessite une confirmation écrite	non	oui
Est validée ultérieurement par	-	Comité
Edition attestation de licence (tous joueurs)	oui par club ou comité	non
Responsabilité et stockage du certificat médical	club	Comité

La saisie de l'adresse de tout licencié est impérative. Les zones "Adresse" doivent donc être obligatoirement remplies.

La saisie de l'adresse électronique est obligatoire. Elle permettra aux licenciés de recevoir leur attestation de licence, des informations comme la lettre d'information (Newsletter) de la FFTT ou les bulletins électroniques des ligues et des départements. Par défaut, l'attestation de licence sera envoyée au correspondant du club.

Catégories d'âge saison 2016/2017

Catégories	Dates de naissance	
VÉTÉRAN S	Messieurs nés en 1936 et avant	Vétéran 5
	Messieurs du 1 ^{er} Janvier 1937 au 31 décembre 1946	Vétéran 4
	Dames nées en 1946 et avant	Vétéran 4
	1 ^{er} Janvier 1947 au 31 Décembre 1956	Vétéran 3
	du 1 ^{er} Janvier 1957 au 31 Décembre 1966	Vétéran 2
	du 1 ^{er} Janvier 1967 au 31 Décembre 1976	Vétéran 1
SENIORS	du 1 ^{er} Janvier 1977 au 31 Décembre 1998	Senior
JUNIORS	Nés en 1999	Junior 3 (« - de 18 ans »)
	Nés en 2000	Junior 2 (« - de 17 ans »)
	Nés en 2001	Junior 1 (« - de 16 ans »)
CADETS	Nés en 2002	Cadet 2 (« - de 15 ans »)
	Nés en 2003	Cadet 1 (« - de 14 ans »)
MINIMES	Nés en 2004	Minime 2 (« - de 13 ans »)
	Nés en 2005	Minime 1 (« - de 12 ans »)
BENJAMINS	Nés en 2006	Benjamin 2 (« - de 11 ans »)
	Nés en 2007	Benjamin 1 (« - de 10 ans »)
POUSSINS	Nés en 2008 et après	Poussin (« - de 9 ans »)

Les MUTATIONS

Mutations ordinaires

Tarifications (contacter le Comité)

Réglementation

Titre II, Chapitre II des règlements administratifs Fédéraux

Procédures

Les demandes de mutation doivent être formulées :

Chaque saison entre le 15 mai et le 15 juin inclus
pour tous les licenciés

Entre le 15 mai et le 14 août inclus
pour les joueurs et joueuses devant figurer sur une liste de Pro A ou de Pro B
Aucune mutation, même à titre exceptionnel, ne sera accordée au-delà du **31 mars**

Les demandes devront être établies sur l'imprimé de demande de mutation :

Ces imprimés sont téléchargeables dans la rubrique « SERVICES – Téléchargement » de l'espace « MONCLUB » ou « SPIDWEB », ou disponible gratuitement auprès des sièges des Comités ou de la FFTT sur simple demande, puis se référer à la réglementation en matière de mutation décrite dans les règlements administratifs, titre II, chapitre II.

Toutes les demandes de mutation doivent être adressées, accompagnées des pièces justificatives par lettre suivie ou courrier recommandé au Comité de l'association d'accueil (le courrier en ligne est accepté) ; un même envoi peut comporter plusieurs imprimés.

Mutations exceptionnelles

La procédure administrative et la tarification sont identiques à celles des mutations ordinaires en se référant à la réglementation en matière de mutation décrite dans les règlements administratifs, titre II, chapitre II.

Transferts promotionnels

II.209 Le transfert promotionnel concerne la personne titulaire : d'une licence de la catégorie promotionnelle, ou d'une licence traditionnelle la saison précédente et qui demande une licence promotionnelle (voir article II.213), ou d'une licence dans une association uniquement corporative vers une association « libre », sous réserve de l'application de l'article II.403, ou d'une licence dans une association « libre » vers une association uniquement corporative, sous réserve de l'application de l'article II.403. II.210 La réglementation des mutations mentionnée aux articles II.201 à II.208 ne concerne pas la personne titulaire d'une licence mentionnée à l'article II.209. II.211 Le titulaire d'une licence de la catégorie promotionnelle peut changer d'association à tout moment. Il lui suffit d'utiliser l'imprimé gratuit (hors frais administratifs éventuels) de transfert promotionnel. Cet imprimé est disponible auprès des comités départementaux ou sur le site internet fédéral. Il peut être reproduit. II.212 L'imprimé dûment rempli doit être signé du licencié et du président de l'association recevante et adressé par courrier ordinaire à la structure gestionnaire des licences (comité). L'envoi par courriel est accepté. Lorsque le licencié est mineur, l'imprimé doit être également signé par les parents ou le représentant légal. Dès réception de l'imprimé, la structure gestionnaire des licences mentionne la date de réception sur l'imprimé et, dans un délai maximum de trois jours, informe l'association quittée, l'association d'accueil et l'intéressé. II.213 Une personne adhérente d'une association libre, titulaire d'une licence traditionnelle à la fin de la saison sportive, qui souhaite muter dans une autre association libre et y solliciter une licence promotionnelle, doit utiliser l'imprimé de transfert promotionnel. Elle ne peut solliciter ensuite une licence traditionnelle au cours de cette saison dans le nouveau club que si les conditions de mutation exceptionnelle sont remplies au moment de cette demande et sous réserve du paiement des droits de mutation.

Tarification : Les frais administratifs sont fixés par l'instance gestionnaire (Comités) et ne doivent pas dépasser 3 €.

Réglementation - nombre de mutés

Voir Titre II, Chapitre II des règlements administratifs.

II.610 Nombre de joueurs mutés dans une équipe : Sauf disposition particulière spécifique, une équipe de six joueurs ou moins ne peut comporter qu'un seul joueur muté. Dans le cadre d'un championnat par équipes en deux phases, une équipe de quatre à six joueurs peut comporter deux joueurs mutés lors de la deuxième phase (uniquement) à condition que les deux mutés l'aient été au plus tard le 1er juillet de la saison en cours (voir article II.201).

Une équipe de plus de six joueurs ne peut comporter que deux joueurs mutés au plus (voir article II.201).

Mutations successives

Les droits fédéraux concernant la licence ne sont pas à percevoir puisqu'ils ont déjà été perçus ;

Les droits fédéraux de mutation sont doublés (titre II, chapitre II des règlements administratifs).

Règlements fédéraux en vigueur sur le site de la FFTT :

<http://www.fft.com/fft/fft.htm>

TARIFS en vigueur au 1er JUILLET 2016

SAISON 2016/2017

	<u>BENJ./POUS./CAD./MIN.</u>	<u>JUNIOR/SENIORS/VETERANS</u>
1) Licence Part FFTT + Assurance TRADITIONNELLE	8,90 €	17,70 €
Part LIGUE	12,75 €	16,55 €
	21,65 €	34,25 €

2) Licence PROMOTIONNELLE

	<u>BENJ./POUS./CAD./MI N.</u>	<u>JUN./SEN./VET.</u>
FFTT	2,45 €	5,25 €
LIGUE	5,80 €	7,45 €
TOTAL	8,25 €	12,70 €

SAISON 2016/2017

	FFTT	LIGUE	TOTAL
1- AFFILIATIONS :			
Nouveaux Clubs	21,50 €	0,00 €	0,00 €} Prise en charge Ligue et Comité
PingPong Mag			-Gratuit-
~~~~~			
<b>2- REAFFILIATIONS :</b>	69,00 €	10,00 €	79,00 €

## CRITERIUM FEDERAL

	<u>JEUNES BENJ./POUS./MIN./CAD./J.</u>	<u>SEN./VET.</u>
FFTT	7,50 €	16,00 €
LIGUE	3,20 €	5,50 €
	-----	-----
	<b>10,70 €</b>	<b>21,50 €</b>

## Tour de ZONE :

La Ligue reverse au Club Organisateur l'indemnité FFTT - Les Arbitres sont désignés par la C.R.A. et seront à la charge de l'Organisateur.

## COMPETITIONS REGIONALES :

La LIGUE fournit aux clubs organisateurs un forfait de balles plastiques de compétition :

- dotation de 2 balles par table pour 1 journée
- dotation de 3 balles par table pour 2 jours

Les Comités Départementaux déterminent leur quote-part en fonction des Tarifs ci-dessus.

## **AMENDES ASSEMBLEE GENERALE**

Clubs Régionaux, Nationaux	200,00 €
Clubs Départementaux (1 ^{er} et 2 ^{ème} niveau départemental)	100,00 €
Clubs Départementaux (+3 ^{ème} niveau et au dessous, si l'AG Ligue se déroule dans le département)	30,00 €

*Lors de l'Assemblée générale de Ligue, l'obligation de présence ou de représentation de TOUS les clubs s'impose, sinon les amendes ci-dessus s'appliquent.*

## TARIFS SPORTIFS REGIONAUX 2016/2017

<u>CHAMPIONNATS PAR EQUIPES</u>	Engagement
Pré-nationale	170,00 €
Régionale 1	170,00 €
Régionale 2	135,00 €
Régionale 3	135,00 €
Pré-nationale féminine	150,00 €
Régionale 1 féminine	150,00 €
Régionale 2 féminine	135,00 €

### AUTRES COMPETITIONS

		Caution arbitre
<b>Challenge National B. Jeu (phase régionale)</b>	30,00 €	30,00 €
<b>Coupe de France des clubs (phase régionale)</b>	30,00 €	30,00 €
<b>Petit AS</b>	Gratuit	
<b>Individuels Régionaux CORPOS</b>	5,00 €/ tableau Sauf doubles	
<b>Individuels Régionaux VETERANS</b>	5,00 €/ tableau Sauf doubles	
<b>Finales Régionales par Classement</b>	5,00 €	
<b>Grand Prix PDL</b>	Gratuit	
<b>Coupe Régionale Interclubs</b>	Gratuit	

### TOURNOIS

Documents et chèque à l'ordre des Comités (les consulter pour les tarifs) à adresser au responsable départemental (au siège des Comités).

Les demandes de dates et homologation seront validées par le responsable régional.

### JURY D'APPEL

Tout club ou licencié faisant appel auprès du Jury d'appel de la Ligue devra le faire par courrier recommandé, avec accusé réception, accompagné obligatoirement d'un chèque de caution d'un montant de 200 €. (Règlements sportifs régionaux 2016-2017 - art. 18)

## 2- Les outils Fédéraux et Régionaux



## Les outils Fédéraux

### Site Internet FFTT : [www.fftt.com](http://www.fftt.com)

Suivez l'actualité de la FFTT et des équipes de France. Accédez aux espaces ressources dédiés à la Politique de la Ville, aux rythmes scolaires ou encore aux emplois d'avenir pour vous accompagner dans vos projets.



### GIRPE

La Fédération française de Tennis de Table a validé un nouveau logiciel de Gestion Informatisée des Rencontres Par Equipes.

Destiné aux Juge-Arbitres et aux capitaines d'équipes, ce logiciel, appelé GIRPE ne nécessite pas l'utilisation d'Excel. Il permet de gérer plusieurs rencontres simultanément. Son installation et son utilisation sont facilitées par la présence d'un fichier d'aide.

Vous pouvez découvrir ce logiciel en activant le lien suivant : <http://www.fftt.com/girpe/>



### Ping Pong Mag :

[http://www.fftt.com/actus/ping_pong_mag_2013_06_28-150.html](http://www.fftt.com/actus/ping_pong_mag_2013_06_28-150.html)

Retrouvez le magazine fédéral de la FFTT, les dernières actualités du monde pongiste en un magazine – bimestriel



### Labellisation

[http://www.fftt.com/actus/a_chaque_club_son_label_ping_2015_05_19-1234.html](http://www.fftt.com/actus/a_chaque_club_son_label_ping_2015_05_19-1234.html)

A chaque club son Label Ping

Nouveau guide des labels

La Fédération française de tennis de table propose à l'ensemble de ses clubs un nouvel outil, remis au goût du jour : le guide des labels. Depuis 2002, 4 labels permettent aux clubs d'être reconnus et identifiés selon différentes caractéristiques et/ou activités proposées. La nouvelle démarche de labellisation permettra de postuler à 11 labels, et le guide du Label Club permet de comprendre la démarche et les labels, et aussi, naturellement, de postuler.



boutique officielle <http://boutiquedutt.com>

## Les outils Régionaux

**Guide de l'animation du club :** Il doit permettre à tous les dirigeants de clubs d'attirer un public loisir plus nombreux, de l'accueillir dans de bonnes conditions pour fidéliser ces licenciés qui aiment notre sport.

### Le Label Régional Santé Bien-être :

<http://www.sport-sante-paysdelaloire.fr/labelliser-structure>

Si votre club offre un créneau loisirs encadré par un animateur formé, bénévole ou salarié, vous pouvez vous faire labelliser et apparaître ainsi sur l'annuaire régional : <http://www.sport-sante-paysdelaloire.fr/trouver-structure>, un bon moyen d'attirer



### « Espace mon club » :

<http://www.fftt.com/monclub>

Retrouver dans cet espace tout ce dont vous avez besoin pour gérer votre club (licences, résultats outils de promotion...) Accédez également aux sites "TT Formation" et « TT dirigeants » sans oublier le dépôt de candidature pour la labellisation (rubrique « Promotion »)

### Pass Tournoi :

<http://www.lratt.fr/informations-administratives/2300-pass-tournoi-licence-evenementielle-pass-ping-mode-d-emploi.html>

Le PASS TOURNOI permet aux pratiquants occasionnels de participer aux tournois organisés tout en étant couvert par une assurance. Il sera ainsi possible d'ajouter un tableau pour les non licenciés, voir même d'organiser un tournoi pour les non licenciés.



### Pass Ping

[http://www.fftt.com/passping/achat_passping.htm](http://www.fftt.com/passping/achat_passping.htm)

Le PASS'PING est destiné à tous les clubs de Tennis de Table.

Sous la forme d'un passeport, il permettra aux clubs qui organisent des opérations de promotion (journées portes-ouvertes, PPP...) d'offrir des séances d'initiation-découverte à des pratiquants occasionnels afin qu'ils deviennent de véritables licenciés.



### Smartping

Application mobile gratuite disponible sur Smartphone, Android ou Apple store. Kit complet pour le pongiste : actualités, résultats, licences, clubs...



### Bienvenue FFTT, la nouvelle appli de la Fédération

<http://www.fftt.com/site/actualites/2016-09-01/bienvenue-fftt-nouvelle-appli-de-federation>



Voir dans la rubrique « Les Essentiels »  
du site de la Ligue (page accueil)

de nouveaux licenciés grâce au relais des professionnels de la santé et du social.

### 3- Les compétitions régionales



# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES

## Saison 2016-2017

Les règlements de référence sont les règlements fédéraux de l'édition 2016  
Seules les options de la Ligue sont portées dans le règlement du Championnat par équipes et sont valables pour la saison 2016-2017  
« Règlements et procédures consultables et téléchargeables sur le site de la Ligue et sur espace Mon Club »

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### Article 1

Pour être autorisé à participer au championnat de France par équipes masculin et féminin au niveau pré national, régional 1, 2 et 3, les associations doivent :

**1.1 Disposer de juges arbitres 1^{er} degré** pouvant officier au moins 1 fois par saison et licencié traditionnel au titre de l'Association (Même pour les équipes qui accèdent en 2^{ème} phase) en suivant le barème :

De la Pro A à la Régionale 1 : Un juge arbitre 1^{er} Degré par équipe.

Pour les équipes 1 en régionales 2 et 3 : Un juge arbitre 1^{er} Degré par association minimum.

Clubs en Nationales 1, 2, 3, Pré Nationale, Régionale 1 : Obligation de réaliser un nombre minimum de prestations en JA1. Obligations communiquées en début de chaque phase par le responsable de la CRA.

**1.2 Disposer de 12 licenciés** au moins disputant effectivement le championnat national ou régional et le championnat départemental par équipes - corporatif exclu.

**1.3 Disposer de 3 licenciés jeunes** (14 ans au plus le 1er Janvier de la saison en cours) disputant effectivement une épreuve par équipes réservée aux Jeunes (Championnat départemental jeunes ou coupe régionale interclubs). (Même pour les équipes qui accèdent en 2^{ème} phase). Pour les clubs évoluant uniquement au niveau régional, ces clubs doivent disposer obligatoirement de 3 licenciés jeunes et disputant jusqu'à son terme une compétition par équipes réservée aux jeunes de leur département (benjamin à junior).

Cette participation doit être effective, le forfait général dans le championnat jeune amenant la mise hors compétition dans le championnat régional et entraînant la rétrogradation en division inférieure.

#### **Conditions de participation**

Le non-respect des conditions de participation à une division peut entraîner la relégation de l'équipe à la fin de la saison dans la plus haute division n'exigeant pas cette condition ou l'application d'une sanction financière :

Manque de juge-arbitre : sanction financière

Manque d'une équipe de jeunes : relégation de l'équipe à la fin de la saison.

Pour chaque division régionale tant en championnat masculin qu'en championnat féminin, la commission sportive définit les modalités de la compétition.

#### **Formule :**

Le nombre de phases est fixé à 2.

Le nombre d'équipes par poule est fixé à 8.

Le nombre de rencontres par semaine est fixé à 1 ou 2 en cas de rattrapage ou d'avancement de rencontre.

Arrêt de la rencontre : toutes les parties sont jouées. Pour les rencontres disputées lors des journées des Titres et Barrages, arrêt de la rencontre au score acquis.

Une poule ne peut en aucun cas avoir plus d'une équipe d'un même club en 1ère phase comme en 2ème phase en

championnat masculin. **Pour le championnat féminin, 2 équipes sont autorisées.**

**A compter du 1^{er} juillet 2016, l'utilisation de la balle plastique est imposée.**

### **Forfait général**

Le forfait général d'une équipe entraîne la mise hors compétition pour la phase en cours de toutes les autres équipes d'un numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général, uniquement dans leur championnat respectif (masculin ou féminin) et la descente de chacune de ces équipes dans la division inférieure à la fin de la phase considérée.

### **Article 2**

Sauf accord écrit dans les délais prévus à l'article 7 entre les 2 associations et homologué par le responsable de la commission sportive régionale des Pays de la Loire, les rencontres de championnat régional ont lieu à 14H30, aux dates fixées au calendrier. **Pour les rencontres non juge arbitrées, celles-ci peuvent être avancées sans en faire la demande à la CSR.**

Pour toute rencontre juge arbitrée avancée sans autorisation de la commission sportive, cela entraîne :

- Rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 points rencontre pour les deux équipes.

### **Article 3**

En championnat régional masculin, les équipes doivent être complètes.

Un joueur ou une joueuse non qualifié(e) entraîne pour l'équipe à laquelle il appartient la perte de la rencontre pénalité (14-0 et 3-0 points rencontre).

En championnat régional féminin, l'absence d'une joueuse est autorisée sans sanctions sportives, seule une amende sera appliquée pour équipe incomplète selon le tarif des amendes (voir tableau des amendes).

### **Article 4**

Les parties sont toutes disputées suivant l'ordre de la feuille de rencontre, sur 2 tables homologuées sans affectation de N° de table.

#### **4 Bis - Etablissement de la feuille de rencontre**

Tous les joueurs participant au championnat par équipes et le capitaine non joueur d'une équipe doivent être licenciés FFTT au titre de l'association qu'ils représentent.

### **Article 5**

**Les résultats de toutes les équipes masculines et féminines évoluant au niveau régional doivent être saisis par l'équipe qui reçoit, sur le site Internet Fédéral [www.fft.com](http://www.fft.com) avant le dimanche soir 21 Heures.**

La saisie complète des feuilles de rencontre (y compris les scores) doit être faite en utilisant **GIRPE avant le lundi soir 24h** (La saisie est verrouillée après cette date). *(Il est recommandé l'export)*

Pour les équipes masculines et féminines, chaque capitaine conserve un exemplaire recto/verso **signé** qui pourra être demandé en cas de litige ou contestation.

**En cas de forfait ou d'exempt une feuille de rencontre doit être établie.**

### **Article 6 - Avancement des rencontres**

Voir article 216 des règlements fédéraux.

**La demande de changement (date ou horaire) doit parvenir à l'adresse suivante : [sportfinances.liguepdltt@gmail.com](mailto:sportfinances.liguepdltt@gmail.com) au moins 15 Jours avant la date de la rencontre.** *(Imprimé à télécharger sur le site de la Ligue)*

### **Article 7**

**7.1 Forfait :** Rencontre perdue 14-0 et 3-0 points rencontre

### **Article 8**

La participation de deux féminines par équipes est autorisée dans les divisions Pré Nationale, Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 du Championnat Régional Masculin. En cas de montée en Nationale 3, les féminines ne pourront plus continuer à jouer dans cette équipe.

Une joueuse peut disputer deux rencontres au plus pour la même journée, dans une équipe du championnat féminin et dans une équipe du championnat masculin, sans que cela ne l'amène à jouer 2 rencontres à la même date.

Une joueuse évoluant en championnat national ne peut participer à la même journée en championnat régional.

## **Article 9**

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontre.

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues (départage général).

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :

- en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontres sur les rencontres disputées entre elles ;
- en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées/manches perdues sur les rencontres disputées entre elles;

c) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points manches gagnés / points-manches perdus sur les rencontres disputées entre elles;

d) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

e) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

## **Article 10 - Attribution des titres masculins**

A la fin des rencontres retour :

Pré-national : à l'issue de la compétition, les premiers de chaque poule se rencontrent. Le vainqueur est Champion des Pays de la Loire de pré nationale.

Régional 1 : les premiers de chaque poule se rencontrent. Le vainqueur est champion des Pays de la Loire de R1

Régional 2 : les premiers de chaque poule se rencontrent au cours d'une compétition, après tirage au sort pour la composition d'un tableau à élimination directe, le vainqueur est champion des Pays de la Loire de R2.

Régional 3 : les premiers de chaque poule se rencontrent selon la même formule qu'en R2. Le vainqueur est champion des Pays de la Loire de R3.

## **FEMININES**

Pré nationale et R1 : l'équipe classée 1^{ère} de la poule en 2^{ème} phase est championne des Pays de la Loire de pré nationale ou de régionale 1.

Régional 2 : les premières de chaque poule se rencontrent. Le vainqueur est championne des Pays de la Loire de R2.

## **Article 11 - Nombre de joueurs ou joueuses par équipes**

Pré nationale, régionale 1, 2 et 3 masculine : équipes de 4 joueurs

Pré nationale, régionale 1 et 2 féminine : équipes de 4 joueuses

## **CHAMPIONNAT PAR EQUIPES**

### **Article 12 - Championnat masculin**

Composition

Cette épreuve est qualificative pour l'accession au championnat de France.

Les équipes retenues pour disputer l'épreuve régionale par équipes masculines sont réparties en 4 divisions.

**La plus haute division départementale** permet l'accession directe à la dernière division régionale :

1^{ère} phase et 2^{ème} phase: 5 montées pour la Loire Atlantique, 4 pour le Maine et Loire et la Vendée, 3 pour la Mayenne et la Sarthe.

### **Article 13**

Montées lors des deux phases

Pré nationale : les équipes classées 1^{ère} de leur poule montent en nationale 3. Les équipes classées 2^{ème} de leur poule jouent une rencontre de barrage. Le vainqueur monte en nationale 3. (Dans le cas où 4 montées seraient attribuées à la ligue ce barrage pourra être supprimé).

Régionale 1 : les équipes classées 1^{ère} de leur poule montent en pré nationale.

Régionale 2 : les équipes classées 1^{ère} de leur poule montent en R1.

Régionale 3 : les équipes classées 1^{ère} de leur poule montent en R2.

### **DESCENTES en 1^{ère} et 2^{ème} PHASE**

Dans chaque division, il descend autant d'équipes qu'il est nécessaire pour qu'il ne reste que des poules de 8 équipes.

### **Article 14 - Championnat Féminin**

#### **Composition**

Cette épreuve est qualificative pour l'accession au championnat de France.

Les équipes retenues pour disputer l'épreuve régionale par équipes féminines sont réparties en 3 divisions.

La plus haute division départementale permet l'accession directe à la dernière division régionale.

Chaque Comité dispose d'une montée en régionale 2.

### **Article 15**

Montées en 1^{ère} et 2^{ème} phase :

Pré nationale : l'équipe classée 1^{ère} monte en nationale 3.

Régionale 1 : les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} montent en pré nationale.

Régionale 2 : les équipes classées 1^{ère} de leur poule montent en R1.

### **DESCENTES en 1^{ère} et 2^{ème} PHASE**

Dans chaque division, il descend autant d'équipes qu'il est nécessaire pour qu'il ne reste que des poules de 8 équipes.

### **Dispositions diverses**

2 équipes d'une même association peuvent jouer dans la même poule, sous réserves de l'application de l'article 29 des règlements administratifs relatifs aux ententes de clubs.

Lors de la 1^{ère} phase, les équipes doivent être placées de façon à se rencontrer au 1^{er} tour.

Lors de la 2^{ème} phase, les équipes doivent être placées de façon à se rencontrer avant le 10^{ème} tour. Si la numérotation ne le permet pas, la rencontre sera avancée entre le 9^{ème} et le 10^{ème} tour.

### **Article 16 - Désistements de début de saison**

Une amende de 300 € sera appliquée à tout désistement d'une équipe pour le championnat régional après le 30 juin.

Cette amende sera doublée pour désistement entre le 1^{er} et le 31 août (600 €) et triplée pour désistement après le 1^{er} septembre (900 €). Pour les équipes féminines, les amendes sont réduites de moitié (150, 300 et 450 €)

Après le 30 juin, les engagements sont acquis à la Ligue.

## **DISPOSITIONS GENERALES**

### **Article 17 - Généralités**

Une sanction sportive ou financière appliquée par la Ligue est susceptible d'appel dans un délai de 15 jours. L'appel n'est pas suspensif.

Toute sanction appliquée par la commission sportive régionale est susceptible d'appel devant le Conseil de Ligue représenté par le **Jury d'appel**.

Tout club ou licencié faisant appel auprès du Jury d'appel de la Ligue devra le faire **par courrier recommandé, avec accusé réception, accompagné obligatoirement d'un chèque de caution d'un montant de 200 €**. Celle-ci sera intégralement remboursée si le club demandeur obtient gain de cause, acquis à la ligue si l'appel est reconnu non valable.

Toute sanction appliquée par cette instance est susceptible d'appel devant le Jury d'appel de la fédération.

### **Article 18**

Des membres de la Ligue et les arbitres désignés par celle-ci pourront contrôler la régularité des rencontres. Ils devront avoir accès dans les salles de jeu. Les capitaines d'équipes devront être à leur disposition pour leur présenter les licences et la feuille de rencontre.

Dans le cas où un arbitre désigné se présenterait dans une salle et que la rencontre devant s'y disputer aurait été reportée sans que la ligue en ait connaissance, les deux équipes seraient pénalisées par une sanction pouvant aller jusqu'au forfait.

### **Article 19 - précisions**

Pour les rencontres avancées de pré-nationale, régionale 1 et régionale 2 masculines et féminines, les correspondants de clubs devront obligatoirement prévenir le responsable de la commission départementale d'arbitrage de l'équipe recevant, à charge pour celui-ci de prévenir le juge arbitre désigné. En cas d'inobservation des prescriptions mentionnées, les frais d'arbitrage seront imputés au club recevant.

## **Les obligations en Juge arbitrage**

### **Application pour la Saison 2016 / 2017**

#### **Les clubs avec JA1 (de la N1 à la R1):**

Exemple, 1 N3+R1 en phase 1 = 2 équipes x par 1 prestation = 2 prestations à faire par le club dans la phase (répartition à faire en interne entre les JA). Même principe en phase 2.

En fin de saison une amende de 40 € est appliquée pour toute prestation non réalisée, à régler dès réception de la facture.

**Prestations comptabilisables :** JA1 de la N1 à la R1 messieurs et dames.

#### **Les clubs avec JA1 (équipe 1 en R2 et / ou R3):**

**Pas d'obligations** car ils ne sont pas juge-arbitrés. Les clubs peuvent utiliser leurs JA s'ils sont libres ou préparer des aspirants JA1.

**Les clubs sans JA1 (De la N1 à la R1, Phase 1 et 2) :** Amende de : 200 € la 1^{ère} année  
Si récidive : 450 €

**Les clubs sans JA1 (De la R2 à la R3, Phase 1 et 2) :** Amende de : 200 € la 1^{ère} année  
Si récidive : 450 €

En cas d'inscription dans la saison en formation JA1, l'amende est supprimée si le candidat termine celle-ci avec succès.

## **LES AMENDES SPORTIVES**

- équipe féminine incomplète : par joueuse manquante **48 €**
- **demande d'avancement** non parvenue dans les délais **8 €**

#### **- FORFAITS**

Championnat régional en 2 phases sans rencontre retour (La 2^{ème} phase n'est pas considérée comme rencontre retour, même si certaines équipes se rencontrent une 2^{ème} fois).

- a) Entre deux associations de villes différentes : amende égale au remboursement des frais de déplacement aller et retour, acquis à la ligue si l'équipe adverse ne s'est pas déplacée (minimum 30 €)
- b) Entre deux associations de la même ville : amende égale au forfait ligue (30 €), pour l'équipe auteur du forfait.

- feuille de rencontre de forfait non saisie sur GIRPE  
* Pénalité applicable à l'équipe qui bénéficie du forfait : **6 €**

- **Résultat de la rencontre** non saisi sur [www.fft.com](http://www.fft.com) avant **LE DIMANCHE SOIR 21H00** :
  - 1^{ère} fois **6 €**
  - 2^{ème} fois **12 €**
  - 3^{ème} fois **24 €**

- Feuille de rencontre non saisie sur GIRPE avant **LE LUNDI SOIR 24H00** :

1 ^{ère} fois	6 €
2 ^{ème} fois	12 €
3 ^{ème} fois	24 €

- **réclamation**

Réclamation sur feuille de rencontre, droit égal au forfait Ligue (30 €) pour confirmation de la réclamation à adresser dans les 72 heures suivant la rencontre (remboursable si la réclamation est justifiée, acquis à l'organisme contrôlant le championnat dans le cas contraire).

- **tenue** des joueurs non réglementaire : Par joueur dans tous les cas

6 €

## CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2016-2017

### Règlement REGIONAL des Pays de la Loire *(sous réserves de modifications)*

#### Organisation sportive

L'échelon Ligue Pays de la Loire organisera 10 tableaux pour cette compétition.

Cinq tableaux pour les messieurs : un tableau Seniors Elite ( ME ), un tableau Juniors moins de 18 ans ( M18 ), un tableau Cadets moins de 15 ans ( M15 ), un tableau Minimes moins de 13 ans ( M13 ) et un tableau Benjamins moins de 11 ans ( M11 ).

Cinq tableaux pour les féminines : un tableau Seniors Elite ( DE ), un tableau Juniors moins de 18 ans ( D18 ), un tableau Cadets moins de 15 ans ( D15 ), un tableau Minimes moins de 13 ans ( D13 ) et un tableau Benjamins moins de 11 ans ( D11 ).

#### Déroulement sportif

Le tableau ME sera composé de 32 participants, la formule de la compétition est avec classement intégral de 1 à 32

Les tableaux M18, M15, M13 et M11 seront composés de 24 participants, la formule de la compétition est avec classement intégral de 1 à 24.

Les tableaux DE, D18, D15, D13 et D11 seront composés de 16 participantes, la formule de la compétition est avec classement intégral de 1 à 16.

#### Montées et descentes

A l'issue des trois premiers tours les quatre premiers du tableau ME accèdent à la nationale 2, les trois premiers des tableaux M18, M15, M13 et M11 accèdent à la nationale 2, **les deux trois** premières des tableaux DE, les trois premières des tableaux D18 et D15 et les 2 premiers des tableaux D13 et D11 accèdent à la nationale 2.

A l'issue du 4^{ème} tour, seuls les premiers de chaque tableau accèdent à la nationale 2 pour la saison suivante sauf en ME où les deux premiers accèdent à la nationale 2.

#### **Les montées au niveau Nationale 2 sont obligatoires.**

Les descentes en départemental dans tous les tableaux sont fonction des montées de départemental et des descentes de nationale 2 en régionale.

Les montées de départementales de chaque comité sont les suivantes :

2 montées pour les tableaux ME pour les 4 tours

2 montées pour les tableaux M18, M15, M13 et M11 après les tours 1 et 2 et une seule montée après les tours 3 et 4

1 montée pour les tableaux DE, D18, D15, D13 et D11 pour les 4 tours.

#### Constitution pour le premier tour

**Pas de montée horizontale s'il y a une montée verticale, c'est-à-dire :**

1) Pour le tableau seniors élite messieurs (ME) : pas de juniors moins de 18 ans car il y a des montées des juniors moins de 18 ans de la régionale vers la N2.

2) Pour le tableau juniors garçons moins de 18 ans (M18) : pas de cadets moins de 15 ans.

3) Pour le tableau cadets moins de 15 ans (M15) : pas de minimes moins de 13 ans.

4) Pour le tableau minimes garçons moins de 13 ans (M13) : pas de benjamins moins de 11 ans.

5) Pour le tableau seniors élite dames (DE) : pas de juniors moins de 18 ans.

6) Pour le tableau juniors filles moins de 18 ans (D18) : pas de cadettes moins de 15 ans.

7) Pour le tableau cadettes moins de 15 ans (D15) : pas de minimes moins de 13 ans.

8) Pour le tableau minimes filles moins de 13 ans (D13) : pas de benjamines moins de 11 ans.

#### Constitution de la division pour le premier tour de la saison

1) Le tableau seniors élite messieurs (ME) est constitué à partir des résultats de la saison passée de la manière suivante :

Par les joueurs non retenus en N2 et ayant des points B,

Les vainqueurs du dernier tour du tableau des seniors élites de chaque départementale 1,

Complétés à 32 par le classement aux points du critérium fédéral.

- 2)** Le tableau messieurs juniors moins de 18 ans (M18) est constitué à partir des résultats de la saison passée de la manière suivante :  
Les vainqueurs du dernier tour du tableau des juniors moins de 18 ans de chaque départementale 1 s'ils restent dans cette catégorie, Complétés à 24 par le classement aux points du critérium fédéral.
- 3)** Le tableau cadets moins de 15 ans (M15) est constitué à partir des résultats de la passée de la manière suivante :  
Les vainqueurs du dernier tour du tableau des cadets moins de 15 ans de chaque départementale 1 s'ils restent dans cette catégorie, Complétés à 24 par le classement aux points du critérium fédéral.
- 4)** Le tableau minimes garçons moins de 13 ans (M13) est constitué à partir des résultats de la passée de la manière suivante :  
Les vainqueurs du dernier tour du tableau des minimes moins de 13 ans de chaque départementale 1 s'ils restent dans cette catégorie, Le vainqueur du dernier tour du tableau des benjamins moins de 11 ans de la régionale 1 s'il monte dans cette catégorie, Complétés à 24 par le classement aux points du critérium fédéral.
- 5)** Le tableau benjamins moins de 11 ans (M11) est constitué à partir des résultats de la passée de la manière suivante :  
Le vainqueur du dernier tour du tableau des benjamins moins de 11 ans de chaque départementale 1 s'il reste dans cette catégorie, Complétés à 24 par le classement aux points du critérium fédéral.
- 6)** Le tableau seniors élite dames (DE) est constitué à partir des résultats de la passée de la manière suivante :  
Par les joueuses non retenus en N2 et ayant des points B,  
Les vainqueurs du dernier tour du tableau des seniors élites de chaque départementale 1, Complétés à 16 par le classement aux points du critérium fédéral.
- 7)** Le tableau juniors filles moins de 18 ans (D18) est constitué à partir des résultats de la passée de la manière suivante :  
Le vainqueur du dernier tour du tableau des juniors moins de 18 ans de chaque départementale 1 s'il reste dans cette catégorie, Complétés à 16 par le classement aux points du critérium fédéral.
- 8)** Le tableau cadettes moins de 15 ans (D15) est constitué à partir des résultats de la passée de la manière suivante :  
Le vainqueur du dernier tour du tableau des cadets moins de 15 ans de chaque départementale 1 s'il reste dans cette catégorie, Complétés à 16 par le classement aux points du critérium fédéral.
- 9)** Le tableau minimes filles moins de 13 ans (D13) est constitué à partir des résultats de la passée de la manière suivante :  
Le vainqueur du dernier tour du tableau des minimes moins de 13 ans de chaque départementale 1 s'il reste dans cette catégorie, Le vainqueur du dernier tour du tableau des benjamines moins de 11 ans de la régionale 1 s'il monte dans cette catégorie, Complétés à 16 par le classement aux points du critérium fédéral.
- 10)** Le tableau benjamines moins de 11 ans (D11) est constitué à partir des résultats de la passée de la manière suivante :  
Le vainqueur du dernier tour du tableau des moins de 11 ans de chaque départementale 1 s'il reste dans cette catégorie, Complétés à 16 par le classement aux points du critérium fédéral.

### **Première participation ou reprise d'activité**

**1)** les joueurs qui s'engagent avant la date de réunion de la commission régionale sont placés suivant les dispositions ci-dessous. Ils sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.

**2)** les joueurs qui s'engagent après cette réunion sont placés, quel que soit leur classement, en départementale par leur comité départemental.

Pour le tableau seniors élite messieurs : joueurs numérotés avec un maximum de 3 joueurs.

Pour le tableau juniors garçons moins de 18 ans : joueurs classés 17 et plus avec un maximum de 2 joueurs.

Pour le tableau cadets moins de 15 ans : joueurs classés 15 et plus avec un maximum de 2 joueurs.

Pour le tableau minimes garçons moins de 13 ans : joueurs classés 12 et plus avec un maximum de 2 joueurs.

Pour le tableau benjamins moins de 11 ans : joueurs classés 10 et plus avec un maximum de 2 joueurs.

Pour le tableau seniors élite dames : joueuses classées 14 et plus avec un maximum de 2 joueuses.

Pour le tableau juniors filles moins de 18 ans : joueuses classées 12 et plus avec un maximum de 2 joueuses.

Pour le tableau cadettes moins de 15 ans : joueuses classées 10 et plus avec un maximum de 2 joueuses.

Pour le tableau minimes filles moins de 13 ans : joueuses classées 8 et plus avec un maximum de 2 joueuses.

Pour le tableau benjamines moins de 11 ans : joueuses classées 6 et plus avec un maximum de 2 joueuses.

L'intégration de ces participants se fera dans l'ordre des points classement (au 1 juillet de la saison).

### **Forfait et abandons**

La date limite des repêchages suite aux désistements est fixée au mercredi midi précédent l'épreuve.

Pour les forfaits et les abandons il sera fait application du règlement fédéral.

- Un forfait est excusé si ce forfait est fait avant le mercredi 12h

--> Le joueur redescend d'une division, ne peut pas être repêché pour le tour suivant et il n'y a pas d'amende.

- Un forfait est excusé si ce forfait est fait après mercredi 12h avec une délivrance d'un certificat médical dans les 8 jours après la compétition

--> Le joueur redescend d'une division, ne peut pas être repêché et il n'y a pas d'amende.

- Un forfait est NON excusé si ce forfait n'est pas prévenu ou si il est fait après le mercredi 12h sans délivrance d'un certificat médical dans les 8

jours après la compétition

--> Le joueur redescend d'une division, ne peut pas être repêché et il y a une amende de 9,15€.

- Un 2ème forfait excusé ou non devient forfait général

- Un forfait non excusé au 4ème tour ou un forfait général

--> Le joueur repartira la saison prochaine une division en dessous par rapport à son total des points au Critérium Fédéral

## **Coaching**

Les personnes présentes sur "le banc" situées à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. (Rappel : un seul "coach" par joueur pour les compétitions individuelles); le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation

# **INFOS DIVERSES ZONES 1 et 2 - 2016-2017**

(Pays de la Loire, Bretagne, Centre, Ile de France)

## **RÈGLEMENT DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL NATIONALE 2**

### **TITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**Préambule** : Le critérium fédéral est réservé aux **licenciés traditionnels** à la Fédération Française de Tennis de Table. Chaque saison, tout joueur désirant y participer doit acquitter, lorsqu'il s'engage, un **droit d'inscription forfaitaire** par l'intermédiaire de son association.

**Licenciation** : Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

- Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique);
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique);
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)

(Voir articles II.606.1 et II.606.2 du règlement administratif de l'édition 2016).

Les personnes figurant sur le « banc », situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge-arbitre et/ou l'arbitre doivent s'assurer de leur licenciation.

Si un joueur ou une joueuse présente sa licence 1^{ère} phase, en 2^{ème} phase, en respectant la législation sur la certification médicale, il ou elle peut jouer. Il ne sera pas porté sur la feuille de poule son classement et ses points classement, de plus une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

#### **Article 1 - Organisation sportive**

Le critérium fédéral comporte quatre échelons : National 1, National 2 de zone, régional et départemental.

#### **Article 2 - Catégorie d'âge**

A tous les échelons, les catégories d'âge prennent en compte l'âge au 1er janvier de la saison en cours.

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

#### **Article 3 - Cotations et classement**

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème de l'article 28.

Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

#### **Article 4 - Retard**

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie **de sa poule**, il est déclaré perdant pour cette partie et marque zéro point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

#### **Article 5 - Examen des litiges**

Dans chaque cas, il appartient à chaque Commission Sportive compétente de statuer, compte tenu des motifs évoqués et après enquête sur les cas particuliers.

Pour les divisions nationales, le délégué fédéral ou le responsable national est habilité à prendre lors de la compétition toutes les décisions qui s'imposent, après consultation avec le juge arbitre.

Le juge arbitre, et le responsable, adresseront à la FFTT à l'issue de la compétition un rapport circonstancié sur le déroulement de cette épreuve

#### **Article 6 - Nombre de tours**

Dans la division nationale 1, le critérium fédéral se déroule en quatre tours dans tous les tableaux. L'échelon de la Nationale 2 de zone se déroule en quatre tours dans tous les tableaux.

#### **Article 7 - Mutation**

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

#### **Article 8 - Maternité**

Toute féminine pendant sa grossesse et congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée.

#### **Article 9 - Repêchage**

En cas d'égalité aux points/lettre du barème du critérium fédéral, pour un repêchage, l'avantage est donné au joueur le mieux classé en points licences.

#### **Article 10 - Première participation ou reprise d'activité lors du 1er tour après une saison au moins d'absence.**

Les joueurs qui s'inscrivent avant la date limite d'engagement fixée au 10 septembre sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel. Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif du tableau considéré (arrondi à l'entier le plus proche), c'est-à-dire 5 pour le tableau de 48, 3 pour les tableaux de 32 et 2 pour les tableaux de 16 et 24, avec la restriction que ces joueurs aient plus de points licence que le joueur ayant le moins de points licence dans le tableau concerné.

Un joueur peut s'inscrire au Critérium Fédéral à n'importe quel moment de la saison après le 1er tour, mais il est incorporé au niveau régional ou départemental.

#### **Article 11 - Placement des joueurs**

a) Au premier tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente. Si un joueur qualifié n'a pas participé au Critérium fédéral lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui dans la limite de 10% par division.

En cas d'égalité, l'avantage est donné au joueur (à la joueuse) ayant le plus de points inscrits sur sa licence et ensuite si nécessaire au joueur le (à la joueuse la) plus jeune.

b) Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). En cas d'égalité, l'avantage est donné au joueur (à la joueuse) ayant le plus de points critérium fédéral sur la somme des tours précédents, ensuite si nécessaire, au joueur (à la joueuse) ayant le plus de points inscrits sur sa licence et ensuite si nécessaire, l'avantage est donné au joueur le (à la joueuse la) plus jeune.

c) Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est rétrogradé d'un échelon (division) et placé devant les joueurs qui se maintiennent dans l'échelon concerné (division).

#### **Article 12 - Forfaits et abandons**

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement.

b) En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de cette division pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. Il ne sera pas demandé de justificatif pour un forfait signalé au plus tard le mardi soir minuit précédant la compétition. Par contre, un justificatif devra être obligatoirement fourni à partir du mercredi matin pour considérer ce forfait comme forfait excusé. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser le responsable et/ou sa ligue. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours. Toute absence excusée au 4^e tour de National 2 de la Zone, doit être faite par écrit et un justificatif doit être fourni.

(Ex. Certificat médical, certificat de classe de neige, etc.....).

b) Sauf avis contraire de leur part et ceci avant le mardi soir minuit précédant la compétition, tous les joueuses ou joueurs sont considérés comme titulaires de leur tableau et l'article I.102 des règlements sportifs 2016 (page 34) ne leur sera plus appliqué.

c) Pour tout joueur qui sera déclaré Forfait Général, sans avoir prévenu préalablement le responsable du Critérium Fédéral de son forfait avant le tour considéré ou dans les 5 jours qui suivent le tour, le club se verra infliger une pénalité financière (tarif fixé par la Fédération).

d) Dans le cas d'un deuxième forfait consécutif ou non, survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours, qu'il soit excusé ou pas..

e) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

f) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

g) Un joueur suspendu par une instance disciplinaire n'est pas considéré comme forfait, il marque 0 point et il est maintenu en Nationale 2 (dans ce cas c'est les dispositions du petit f ci-dessus qui s'appliquent : descente supplémentaire).

h) Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie). Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée.

i) Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie du classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui restent à disputer, et marque les points en fonction de la place obtenue.

j) Tout joueur ne **participant pas à** sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

k) Tout joueur marquant 0 point pour un tour en raison d'un premier forfait excusé ou d'un abandon descend dans l'échelon immédiatement inférieur.

### **Article 13 - Cartons disciplinaires**

Cette compétition fait partie du « critérium fédéral » pour la comptabilisation des cartons disciplinaires.

## **TITRE 2**

### **ORGANISATION SPORTIVE**

#### **Article 14 - Zones géographiques**

Groupe 1 et 2 : Ile-de-France - Pays de la Loire - Bretagne - Centre

#### **Article 15 - Tableaux par catégorie d'âge**

La Nationale 2 compte 10 tableaux.

#### **MESSIEURS :**

Tableau ME (appelé tableau « élite messieurs ») : ouvert à tous (Nationale 2 de Zone)

Tableau M18 : joueurs de moins de 18 ans (Nationale 2 de Zone)

Tableau M15 : joueurs de moins de 15 ans (Nationale 2 de Zone)

Tableau M13 : joueurs de moins de 13 ans (Nationale 2 de Zone)

Tableau M11 : joueurs de moins de 11 ans (Nationale 2 de Zone)

#### **DAMES :**

Tableau DE (appelé tableau « élite dames ») ouvert à toutes (Nationale 2 de Zone)

Tableau D18 : joueuses de moins de 18 ans (Nationale 2 de Zone)

Tableau D15 : joueuses de moins de 15 ans (Nationale 2 de Zone)

Tableau D13 : joueuses de moins de 13 ans (Nationale 2 de Zone)

Tableau D11 : joueuses de moins de 11 ans (Nationale 2 de Zone)

#### **Article 16 - Divisions et nombres de joueurs (ses)**

Nationale 2 de la Zone : 10 divisions

##### **1) Echelon Nationale 2 Messieurs**

Tableau **ME** : **N2** à 48 joueurs, répartis en 1 groupe de 48 joueurs des 4 Ligues.

Tableaux M18 - M15 - M13 et M11 : N2 à 24 joueurs répartis en 1 groupe de 24 joueurs des 4 Ligues

##### **2) Echelon Nationale 2 Dames**

Tableau DE : N2 de **24** joueuses répartis en 1 groupe de **24** joueuses des 4 Ligues.

Tableau D18 - D15 : N2 de 24 joueuses répartis en 1 groupe de 24 joueuses des 4 Ligues.

Tableau D13 et D11 : N2 de 16 joueuses répartis en 1 groupe de 16 joueuses des 4 Ligues.

## **TITRE 3**

### **DÉROULEMENT SPORTIF**

#### **Article 17 – Constitution des divisions pour le 1^{er} tour Nationale 2**

##### **17.1. Confection du 1^{er} tour de la N2**

Pour le premier tour de la saison, chaque tableau est constitué, à partir des résultats de la saison précédente, de la manière suivante :

- 3 montées de Régionale 1 Elite Messieurs de la Ligue de l'Ile de France à l'issue du 4^{ème} tour de la saison précédente.
- 2 montées de Régionale 1 Elite Messieurs des Ligues des Pays de la Loire, de Bretagne et du Centre à l'issue du 4^{ème} tour de la saison précédente.
- 2 montées de Régionale 1 Elite Dames de la Ligue des l'Ile de France à l'issue du 4^{ème} tour de la saison précédente.
- 1 montée de Régionale 1 Elite Dames des Ligues des Pays de la Loire, de Bretagne et du Centre à l'issue du 4^{ème} tour de la saison précédente.
- 1 montée de Régionale 1 des – de 18 ans, – de 15 ans, - de 13 ans et – de 11 ans, garçons et filles, s'ils restent dans leur catégorie d'âge pour les 4 Ligues, à l'issue du 4^{ème} tour de la saison précédente.
- Complété par les joueurs non retenus en Nationale 1 de la saison précédente et ayant des points A dans leur tableau d'âge.
- Complété à 16 par le classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente pour les -11 ans et -13 ans filles, à 24 pour les -11 ans, -13 ans, -15 ans et -18 ans garçons, -15 ans et -18 ans filles, à 32 pour les Elite Dames et à 72 pour le tableau Elite Messieurs.

**Au 1^{er} tour, il ne peut y avoir dans chaque tableau, que des joueurs de leur catégorie d'âge.**

#### **Article 18 - Principe des montées**

**18.1 Montées de la Nationale 2 de Zone en Nationale 1 : tableaux -11 ans, -13 ans, -15 ans, -18 ans, Elite Messieurs (N2A pour les élites messieurs) et Dames**

Montées de l'échelon Nationale 2 de Zone en Nationale 1 : dans ces 10 tableaux 2 montées en N1.

**Elite Messieurs et Dames, un joueur ou joueuse amené à évoluer en N1, du fait d'une des deux premières places, ne peut pas refuser la montée. A l'issue de chacun des trois tours, les deux premiers des tableaux -11 ans, -13 ans, -15 ans et -18 ans garçons et filles, accèdent à la nationale 1 ou participent en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur. (Ex. un -15 ans finit dans les deux premiers de N2, jouent le tour suivant en - de 18 ans).**

**A l'issue du 4^{ème} tour les joueurs et joueuses terminant aux deux premières places accèdent à la N1 pour le premier tour de la saison suivante.**

**18.2 Montées des Régionales 1 en Nationale 2 de la Zone aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tours (seulement les premiers de chaque catégorie) :**

**Elite Messieurs N2 (Tableau de 48 participants) :**

A l'issue des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tours régionaux, 6 montées pour l'Île de France, 4 montées pour les Pays de Loire et 3 montées pour la Bretagne et le Centre, soit 16 montées.

**Elite Dames (tableaux de 24 participants) :**

A l'issue des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tours régionaux, 3 montées pour l'Île de France, 2 montées pour les Pays de la Loire et 2 montées pour la Bretagne et le Centre, soit 9 montées.

**- 18 ans, -15 ans, -13 ans, -11 ans garçons et - 18 ans, -13 ans filles (tableaux de 24 participants) :**

A l'issue des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tours régionaux, 3 montées pour l'Île de France et les Pays de la Loire et 2 montées pour la Bretagne et le Centre, soit 10 montées.

**-13 ans et -11 ans filles, (tableaux de 16 participants) :**

A l'issue des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tours régionaux, 3 montées pour l'Île de France, 2 montées pour les Pays de la Loire et 1 montée pour la Bretagne et le Centre, soit 7 montées.

Si un ou plusieurs montants refusent leur montée, la ou les places libérées permettront un ou plusieurs maintiens supplémentaires.

#### **Article 19 - Descentes**

- De la Nationale 1, pas de descentes en N2 des Zones 1 et 2 dans toutes les catégories.
- De la Nationale 2 de Zone en Régionale 1, descentes en fonction des montées en N1, des repêchages possibles en N1 et des montées des divisions inférieures. Nous ne pouvons pas définir les descentes du 4^{ème} tour pour le premier tour de la saison suivante, du fait des changements possibles de catégorie d'âge.
- Les descentes sont aussi fonction de la non-participation de joueurs évoluant dans des divisions supérieures et des joueurs évoluant dans un tableau autre que leur catégorie d'âge qui ne parviendraient pas à s'y maintenir.
- Les descentes sont aussi fonction de la réintégration de joueurs suspendus et du retour de féminines après un congé maternité.
- Un joueur évoluant dans une autre catégorie que la sienne, redescend dans sa catégorie d'âge selon l'exemple suivant : un joueur -13 ans évoluant en N2 des -15 ans, s'il ne peut s'y maintenir, redescend en N2 des - de 13 ans.
- Il pourrait, faute de descente (s) des divisions supérieures qu'il soit procédé à un ou des maintiens supplémentaires.

#### **Article 20 – Formule du critérium fédéral, échelon Nationale 2 de Zone**

- Elites Messieurs N2 : Tableau à 48 joueurs répartis en 8 poules de 6 joueurs.

- Elites Dames : Tableaux à 24 joueuses, réparties en 4 poules de 6 joueuses.

- -18 ans et -15 ans filles : Tableaux à 24 joueuses, réparties en 4 poules de 6 joueuses.

- -13 ans et -11 ans filles : Tableaux à 16 joueuses, réparties en 4 poules de 4 joueuses.

- -18 ans, -15 ans, -13 ans et -11 ans garçons : Tableaux à 24 joueurs répartis en 4 poules de 6 joueurs.

Dans chacune des 8 poules de 6 joueurs, des 8 poules de 4 joueurs, des 4 poules de 4 joueurs et des 4 poules de 6 joueurs, composant chaque groupe, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 et de 1 à 6 dans chaque poule.

Une fois le classement de toutes les poules connu, le placement dans le tableau s'effectue comme suit :

##### **20.1 Tableaux -11 ans et -13 ans filles (tableau de 16)**

Dans chacune des 4 poules de 4, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

A l'issue des poules, les joueurs, classés de 1 à 4, sont placés dans un tableau de 16 comme suit, en respectant l'article I.305.4 :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1;
- le vainqueur de la poule 2 à la place 2;
- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4;
- les joueurs classés 2ème de leur poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif;
- les joueurs classés 3ème de leur poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2ème de poules, mais dans le quart opposé.
- les joueurs classés 4ème de leur poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1er de poules, mais dans le quart opposé.
- Ainsi le premier de chaque poule est placé en 1/4ème de finale.
- les 2èmes et 3èmes de chaque poule disputent le 1er tour du tableau (1/8ème de finale).
- les vainqueurs de ces 4 1/8ème de finale disputent les 1/4ème de finale contre les 1ers de chaque poule.
- les perdants de ces 4 1/16ème de finale disputent les 1/4ème de finale contre les 4ème de chaque poule du tableau KO.
- puis des rencontres seront organisés pour obtenir un classement de 1 à 16.

##### **20.2 Tableaux -11 ans, -13 ans, -15 ans, -18 ans garçons et -15 ans, -18 ans filles et élite dames N2 (tableau de 24)**

Dans chacune des 4 poules de 6, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 6 dans chaque poule.

A l'issue des poules, les joueurs, classés de 1 à 3, sont placés dans un tableau de 16 comme suit, en respectant l'article I.305.4 :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1;
- le vainqueur de la poule 2 à la place 2;
- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4;

- les vainqueurs des poules 5 à 8 par tirage au sort pour les poules 5 à 8;
  - les joueurs classés 2ème de leur poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif;
  - les joueurs classés 3ème de leur poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2ème de poules, mais dans le quart opposé.
  - Ainsi le premier de chaque poule est placé en 1/4ème de finale.
  - les 2èmes et 3èmes de chaque poule disputent le 1er tour du tableau (1/8ème de finale).
  - les vainqueurs de ces 4 1/8ème de finale disputent les 1/4ème de finale contre les 1ers de chaque poule.
  - les perdants de ces 4 1/16ème de finale se rencontrent en 2 tours pour disputer les places de 9 à 12.
  - puis des rencontres seront organisés pour obtenir un classement de 1 à 8.
- De même à l'issue des poules les joueurs, classés de 4 à 6, sont placés dans un tableau de 16 comme suit :
- les joueurs classés 4ème de leur poule par tirage au sort sont placés aux places 13 à 24;
  - les joueurs classés 5ème de leur poule par tirage au sort sont placés dans le demi-tableau de leur 4ème respectif;
  - les joueurs classés 6ème de leur poule par tirage au sort sont placés dans le même demi-tableau opposé que leurs 5ème de poules, mais dans le quart opposé.
  - Ainsi le 4ème de chaque poule est placé en 1/4ème de finale du tableau KO.
  - les 5èmes et 6èmes de chaque poule disputent le 1er tour du tableau (1/8ème de finale du tableau KO).
  - les vainqueurs de ces 4 1/8ème de finale du tableau KO disputent les quart de finales contre les 4èmes de chaque poule.
  - les perdants de ces 4 1/8ème de finale du tableau KO se rencontrent en 2 tours pour disputer les places de 21 à 24.
  - puis des rencontres seront organisés pour obtenir un classement de 13 à 20.

### **20.3 Tableau Elite Messieurs N2 (tableau de 48)**

Dans chacune des 8 poules de 6, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 6 dans chaque poule.

A l'issue des poules, les joueurs, classés de 1 à 3, sont placés dans un tableau de 32 comme suit, en respectant l'article I.305.4 :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1;
- le vainqueur de la poule 2 à la place 2;
- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4;
- les vainqueurs des poules 5 à 8 par tirage au sort pour les places 5 à 8;
- les joueurs classés 2ème de leur poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif;
- les joueurs classés 3ème de leur poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2ème de poules, mais dans le quart opposé.
- Ainsi le premier de chaque poule est placé en 1/8ème de finale.
- les 2èmes et 3èmes de chaque poule disputent le 1er tour du tableau (1/16ème de finale).
- les vainqueurs de ces 8 1/16ème de finale disputent les 1/8ème de finale contre les 1ers de chaque poule.
- les perdants de ces 8 1/16ème de finale se rencontrent en 3 tours pour disputer les places de 17 à 24.
- puis des rencontres seront organisés pour obtenir un classement de 1 à 16.

De même à l'issue des poules les joueurs, classés de 4 à 6, sont placés dans un tableau de 32 comme suit :

- les joueurs classés 4ème de leur poule par tirage au sort sont placés aux places 25 à 32;
- les joueurs classés 5ème de leur poule par tirage au sort sont placés dans le demi-tableau de leur 4ème respectif;
- les joueurs classés 6ème de leur poule par tirage au sort sont placés dans le même demi-tableau opposé que leurs 5ème de poules, mais dans le quart opposé.
- Ainsi le 4ème de chaque poule est placé en 1/8ème de finale du tableau KO.
- les 5èmes et 6èmes de chaque poule disputent le 1er tour du tableau (1/16ème de finale du tableau KO).
- les vainqueurs de ces 8 1/16ème de finale du tableau KO disputent les 1/8ème de finale contre les 4èmes de chaque poule.
- les perdants de ces 8 1/16ème de finale du tableau KO ne disputent plus de partie et sont classés 41 ex-quo.
- puis des rencontres seront organisés pour obtenir un classement de 25 à 40.

### **20.4 Lieux des 4 tours.**

Tous les tableaux se déroulent sur deux jours et débutent le samedi à **10h30 pour les tableaux Elite et** pour les tableaux jeunes à 24 joueurs (-18 ans garçons, -15 ans garçons, -13 ans garçons, -11 ans garçons, -18 ans filles et -15 ans filles) et à 14h00 pour les tableaux jeunes à 16 joueuses (-13 ans filles et -11 ans filles).

Ces lieux seront affectés selon le principe que chaque ligue accueille chaque saison un tour seniors et un tour jeunes.

Les lieux du 1er tour devront être désignés par les ligues concernées au plus tard le 1er septembre.

Les lieux des 2ème, 3ème et 4ème tours devront être désignés par les ligues concernées au plus tard le 1er octobre.

Les 8 tableaux jeunes évolueront au minimum sur 24 tables.

Les **2** tableaux Elite évolueront au minimum sur **16** tables.

## **TITRE 4**

### **DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **Article 21 - Envoi des convocations**

L'envoi des convocations sera fait par les deux responsables nationaux au secrétariat de chaque Ligue (IF, PL, BR et CE) qui devra faire l'envoi global à tous les clubs concernés de leur Ligue.

#### **Article 22 - Durée des parties**

Pour les tableaux Elite Messieurs et Dames, **toutes les parties de poules se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches**

**gagnées) et toutes les parties** du tableau se disputent au meilleur des 7 manches de 11 points (4 manches gagnées).  
Pour toutes les autres catégories, toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnées).  
L'épreuve se déroule sur deux jours.

#### **Article 23 - Placement des joueurs dans une poule**

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

#### **Article 24 - Ordre des parties pour une poule de 4 joueurs (Voir article I.301.3 des règlements sportifs 2016)**

1 - 4    2 - 3    1 - 3    2 - 4    1 - 2    3 - 4

#### **Article 25 - Ordre des parties pour une poule de 6 joueurs (Voir article I.301.7 des règlements sportifs 2016)**

1 - 6    2 - 5    3 - 4    1 - 5    4 - 6    2 - 3    1 - 4    3 - 5    2 - 6    1 - 3    2 - 4    5 - 6    1 - 2    3 - 6    4 - 5

#### **Article 26 - Modalités de classement de joueurs dans une poule**

1) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribuant 2 points, une défaite 1 point. En cas d'abandon, refus de jouer ou disqualification le joueur marque 0 point.

2) Lorsque deux participant(e)s terminent à égalité de points, ils (elles) sont départagé(e)s par le résultat de la partie les ayant opposé(e)s.

3) Lorsque plus de deux participant(e)s terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex aequo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et si l'égalité persiste le quotient des points gagnés par les points perdus.

4) Dès que l'un (ou plusieurs) des ex aequo peut être classés, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.

5) En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le (à la joueuse la) plus jeune pour les catégories seniors et jeunes.

#### **Article 27 - Cotations et classement final**

A chaque tour du Critérium Fédéral, les résultats des participants sont cotés selon le barème figurant à l'article 28.

Lorsqu'une circonstance exceptionnelle (comme une erreur lors de la confection des poules par exemple) empêche un(e) joueur (euse) de participer à un tour, il lui est attribué un nombre de points égal à la moyenne des points qu'il (elle) aura marqué au cours des autres tours de la saison.

#### **Article 28 - Barème de cotation du Critérium Fédéral, échelon zone.**

Barème annexe 1 tableau 1 Autres divisions des règlements sportifs 2016.

#### **Article 29 - Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge**

Barème annexe 1 tableau 2 des règlements sportifs 2016.

#### **Article 30 - Coefficient du critérium fédéral pour l'établissement des points/classement**

Le coefficient attribué au critérium fédéral, quel qu'en soient le niveau et la division, est de 1,25 pour les seniors et de 1 pour les jeunes. Il intervient dans le calcul des points/classement (voir règlements fédéraux administratifs).

#### **Article 31 - Délégation sur les compétitions :**

Les ligues concernées par l'organisation d'un tour du Critérium Fédéral devront désigner un délégué si le responsable de cette compétition ne peut pas se déplacer.

#### **Échelon Nationale 2 Zones 1 et 2 - Responsables de la compétition**

**M.-T. ANGÉE** tableaux Elites.

- **G. VINCENDON-DUC** tableaux Jeunes.

**Madame Marie-Thérèse ANGÉE**  
1165, route de Saint Lambert  
27410 BEAUMESNIL  
Tél. : 02 32 44 88 79  
Port. : 06 86 95 18 16  
Mail : mtangee@orange.fr

**Monsieur Gérard VINCENDON-DUC**  
3, allée du Cerisier  
53940 LE GENEST ST ISLE  
Tél. : 02 43 69 09 26  
Port. : 06 16 96 27 42  
Mail : gerard.vincendon-duc@orange.fr

CHAMPIONNAT REGIONAL par EQUIPES - POULES 2016/2017 1° phase

SOUS RESERVE DE MODIFICATION DE LA COMMISSION SPORTIVE

6 juillet 2016

EN CAS DE DESISTEMENT, LE CLUB REPECHERA LA PLACE DEVENUE VACANTE

MASCULINS

FEMMINES

PNA				PNB				RIA				RIB				RIC				PN			
1	LE MANS ASL 3	72	44	1	NANTES TICNA 4	44	85	1	POUZAUGES 1	85	1	MONTREVAULT-MONTLU 1	49	1	NANTES TICNA 2	44							
2	STE LUCE TT 2	44	44	2	STE LUCE TT 3	44	53	2	LAVAL FA 2	53	2	AVRILLE (49) 1	49	2	TT MONTJEAN / LAVAL FA 1	53							
3	ST JULIEN TT 1	44	72	3	LA ROCHE VENDEE 2	72	85	3	ST CYR EN BOURG 1	49	3	BEAUFOU 2	85	3	LA FERRIERE 1	85							
4	ST MEDARD DOULON 4	44	44	4	LA MELLINET 1	44	44	4	SUCE SUR ERDRE 1	44	4	ST MEDARD DOULON 5	44	4	LOIRE ET MAINE 1	49							
5	ST HILAIRE DE LOULAY 1	85	49	5	LA ROMAGNE 4	49	53	5	ASGEN NANTES 3	44	5	LAVAL BOURNY 1	53	5	LAVAL BOURNY 2	53							
6	BOUCHEMINE TT 1	49	53	6	JARD SUR MER 1	53	85	6	MAYENNE CA 2	53	6	MAZE 1	49	6	ENTENTE LE MANS 2	72							
7	ARNAGE 1	72	72	7	SEGRE 1	49	85	7	LA FERRIERE 2	49	7	FONTENAY LE COMTE 1	85	7	ST JULIEN TT 1	44							
8	VAILL ANGRERS 4	49	49	8	POINTS DE CE 1	49	49	8	POINTS DE CE 2	49	8	ERNEENNE 1	53	8	MURS ERIGNE 3	49							
<b>R2A</b>				<b>R2B</b>				<b>R2C</b>				<b>R2D</b>				<b>R2E</b>				<b>R1</b>			
1	ASGEN NANTES 4	44	44	1	NANTES TICNA 5	44	85	1	ST HILAIRE DE LOULAY 2	85	1	POINT ST MARTIN 1	44	1	PRESCVILLE / LEON BLUM 1	44							
2	ANGERS ST LEONARD 1	49	49	2	AVRILLE (49) 2	49	72	2	POMJEANNAIS 1	49	2	CHOLET TT 1	49	2	MESLAY TT / FORCE 1	53							
3	NANTES ST JO 1	44	44	3	LE MAY / JALLAIS 1	44	44	3	TRIGNAC TT 1	44	3	LA CHAPELAINNE 1	44	3	BEAUFOU 2	85							
4	CHANGE US 2	44	44	4	CHANGE US 1	53	44	4	LA MELLINET 2	44	4	BELLEVILLE SUR VIE 2	85	4	VERNANTES 1	49							
5	VIVY-GENNES 2	49	72	5	ORVAULT 1	72	44	5	NIEUL LE DOLENT 1	85	5	LA ROMAGNE 5	49	5	ST HILAIRE DE LOULAY 1	85							
6	AIZENAY 1	85	6	6	LAVAL FA 3	53	6	STE MACAIRE 1	49	6	STE LUCE TT 4	44	6	ENTENTE LE MANS 3	72								
7	BRETIGNOLLES 1	85	7	7	ARNAGE 3	72	72	7	JUGNE ASTT 1	44	7	BRETIGNOLLES 2	85	7	CHOLET TT 1	49							
8	VERTOU ASP 1	44	8	8	STE JAMME TT 1	53	72	8	ST MEDARD DU DOULON 6	44	8	MONTTOIR 1	44	8	BELLEVILLE SUR VIE 1	85							
<b>R3A</b>				<b>R3B</b>				<b>R3C</b>				<b>R3D</b>				<b>R3E</b>				<b>R2A</b>			
1	LAINNE ASTT 1	53	72	1	SABLE TT 2	72	72	1	LAVARDIN ASCA 1	72	1	LE MANS ASL 4	72	1	LA FERRIERE 2	85							
2	BOUCHEMINE TT3	49	49	2	LAVAL FA 4	49	53	2	MONTJEAN TT 1	53	2	ANGERS ST LEONARD 2	49	2	LA MONTAGNE 1	44							
3	FOUILLETOUTTE TT 1	72	72	3	SAVIGNE L'EVESQUE 1	72	72	3	ST CYR EN BOURG 2	49	3	LE MANS ASGM 4	72	3	NANTES ST JO 1	44							
4	ERNEENNE 3	53	4	4	CONNERRE LOMBRON 1	53	4	CHANGE US 2	53	4	ST COLOMBAN 1	44	4	CHEVROLIERE LAC 1	44								
5	LE MANS ASL 5	72	5	5	LAVAL BOURNY 2	72	53	5	LE MANS ASL 6	72	5	MEZIERES 5 PON 1 (à l'abandon)	72	5	ST HILAIRE DE LOULAY 2	85							
6	LA SUZE ES 1	72	6	6	PONT ST MARTIN 2	44	44	6	MAMERS CS 1	72	6	MAYENNE CA 3	53	6	TROUARE 1	44							
7	LE MANS ASPTT 1	72	7	7	LA FLECHE TT 1	53	72	7	CHATEAU DU LOIR 1	72	7	ST JULIEN TT 3	44	7	TORFOU 1	49							
8	CANDE 1	49	8	8	STE JAMME 2	72	8	LA FERTE 1	49	8	VAILL ANGRERS 5	49	8	BELLEVILLE SUR VIE 2	85								
<b>R3E</b>				<b>R3F</b>				<b>R3G</b>				<b>R3H</b>				<b>R3I</b>				<b>R2B</b>			
1	BONNETABLE 1	72	2	1	POUZAUGES 3	44	85	1	LE PALLET 1	44	1	LE MANS ASL 5	72	1	ENTENTE LE MANS 4	72							
2	VIBRAIE ASTT 1	72	2	2	CHATEAU D'OLONNE 1	85	2	ST SEBASTIEN 3	44	2	LA MONTAGNE 1	44	2	LAVAL FA 1	53								
3	LE MANS ASGM 5	72	3	3	TRIGNAC TT 2	44	3	STE PAZANNE 2	44	3	ROCHE VENDEE 3	85	3	ARNAGE 1	72								
4	CHANGE US 3	53	4	4	PRESCVILLE 1	44	4	STE FLORENCE / VENDRENNES 1	85	4	BELLEVILLE SUR VIE 4	85	4	LOIRE ET MAINE 2	49								
5	LA ROMAGNE 6	49	5	5	CHALLANS 1	85	5	LUCON 2	85	5	LUCON 2	85	5	MARESCHE/MEZIERES 1 (à l'abandon)	72								
6	BOUCHEMINE TT2	49	6	6	AIZENAY 2	85	44	6	LE PELLERIN 1	44	6	LE PELLERIN 1	44	6	CHANGE / ST BERTHEVIN 1	53							
7	LE MANS ASPTT 2	72	7	7	COMMEQUIERS 1	85	7	FONTENAY 2	85	7	LA FERRIERE 3	85	7	CHANGE / ST BERTHEVIN 1	53								
8	ST MELAINE DENEE MOZEE TT 1	49	8	8	ST BREVIN 1	44	8	VERTOU ASP 2	44	8	ST MEDARD DOULON 7	44	8	MURS ERIGNE 4	49								
<b>R3I</b>				<b>R3J</b>				<b>R3K</b>				<b>R3L</b>				<b>R3M</b>				<b>R3N</b>			
1	POUZAUGES 2	85	1	1	ST HILAIRE DE LOULAY 3	85	1	NANTES TICNA 7	44	1	ST HILAIRE DE LOULAY 4	85	1	ENTENTE LE MANS 4	72								
2	ST ANDRE DE LA MARCHÉ (49)	49	2	2	POMJEANNAIS 2	49	2	ST MACAIRE 2	49	2	POMJEANNAIS 3	49	2	LAVAL FA 1	53								
3	LA FERRIERE 4	85	3	3	LA CHAPELAINNE 3	85	3	STE PAZANNE 1	44	3	LA CHAPELAINNE 2	44	3	ARNAGE 1	72								
4	LA MELLINET 3	44	4	4	PETIT MARS 1	44	4	ST LAURENT S/S 1	85	4	ST HERBLAIN TT 1	44	4	LOIRE ET MAINE 2	49								
5	ASGEN NANTES 5	44	5	5	LA BRUFFIERE 1	85	5	ASGEN NANTES 6	44	5	LE LOROUX BOTTEREAU 1	44	5	MARESCHE/MEZIERES 1 (à l'abandon)	72								
6	STE LUCE TT 5	44	6	6	TROUARE 1	44	6	ST SEBASTIEN 4	44	6	ST SEBASTIEN 5	44	6	CHANGE / ST BERTHEVIN 1	53								
7	BOUAYE 1	44	7	7	SAVENAY 1	44	7	BEAUFOU 3	85	7	BEAUFOU 4	85	7	CHANGE / ST BERTHEVIN 1	53								
8	LES HERBIERS 2	85	8	8	BELLEVILLE SUR VIE 3	85	8	POIRE SUR VIE 1	85	8	LES HERBIERS 1	85	8	MURS ERIGNE 4	49								

# CHAMPIONNAT REGIONAL

## SAISON 2016/2017

### CALENDRIER

#### 1ère phase

<i>1ère Journée</i>	<i>18/09/2016</i>	1 - 8
<i>Phase 1</i>		2 - 7
		3 - 6
		4 - 5
		7 - 1
<i>2ème Journée</i>	<i>02/10/2016</i>	6 - 2
<i>Phase 1</i>		5 - 3
		8 - 4
		1 - 6
<i>3ème Journée</i>	<i>16/10/2016</i>	2 - 5
<i>Phase 1</i>		3 - 4
		8 - 7
		5 - 1
<i>4ème Journée</i>	<i>06/11/2016</i>	4 - 2
<i>Phase 1</i>		3 - 8
		6 - 7
		1 - 4
<i>5ème Journée</i>	<i>20/11/2016</i>	2 - 3
<i>Phase 1</i>		7 - 5
		8 - 6
		3 - 1
<i>6ème Journée</i>	<i>04/12/2016</i>	5 - 6
<i>Phase 1</i>		4 - 7
		2 - 8
		1 - 2
<i>7ème Journée</i>	<i>11/12/2016</i>	6 - 4
<i>Phase 1</i>		7 - 3
		8 - 5

# Règlementation TOURNOIS

## Règlements Fédéraux

La réglementation des Tournois fait actuellement l'objet du TITRE X des Règlements Sportifs Fédéraux en vigueur.

## REGLEMENTS REGIONAUX

En plus des 11 articles des Règlements Fédéraux, les organisateurs de tournois de la Ligue doivent respecter les règlements Régionaux suivants :

### **1 - Processus administratif pour l'homologation d'un tournoi**

**1.1** - Le Club qui désire organiser un tournoi dépose une demande au responsable départemental en précisant la catégorie du tournoi, et en portant si possible plusieurs dates, éventuellement avec ordre préférentiel.

Le responsable départemental homologue les tournois départementaux et transmet les autres avec avis au responsable régional.

**Pour les tournois de début de saison, de septembre à décembre, la demande de date est à effectuer pour le 30 juin impérativement.**

Pour les autres tournois, la demande est à effectuer avant le 15 Septembre. Le Calendrier est établi lors d'une réunion de la Commission des Tournois fin Septembre.

### **Incompatibilités**

Conformément à l'article X-106 des Règlements Fédéraux, et après décision de la Ligue, aucune épreuve ne peut être homologuée aux dates retenues au calendrier pour :

- les tours du Critérium Fédéral ;
  - les journées du Championnat de France par équipes ;
  - Les journées de Titres et Barrages ne sont pas incluses dans cette restriction ;
  - l'organisation de la journée finale des compétitions des fédérations associées, sur le territoire de la ligue du club organisateur, sauf accord local ou national des dites fédérations ;
  - l'organisation d'une compétition nationale ou internationale sur le territoire de la ligue ou d'une ligue limitrophe du club organisateur, si le tournoi peut constituer une gêne pour cette organisation.
- l'organisation de compétitions individuelles régionales, telles que les « Finales par classement », une dérogation pourra être accordée à l'organisateur si il s'engage à ne pas accepter de joueurs ou joueuses qualifié(e)s pour cette compétition régionale :

~~Toute association doit avoir un JA2 pour organiser un tournoi de niveau Régional ou National. Une dérogation pourra être accordée à l'association s'engageant à former un JA2 dans la saison, toutefois cette dérogation ne pourra pas être reconduite les années suivantes.~~

Le nom du SPIDMAN devra être indiqué dans le règlement du tournoi.

**1.2** - Les responsables envoient alors un accusé de réception précisant la date retenue.

**1.3** - Les droits d'homologation peuvent être réglés, soit lors de la 1ère demande, soit à la réception de cet accusé de réception.

**1.3.1** - Les droits d'homologation Ligue étant supprimés

- Pour les tournois départementaux et régionaux un seul chèque à l'ordre du Comité départemental, selon le barème en vigueur.
- Pour les tournois Nationaux et Internationaux, il est indispensable d'adresser 3 chèques séparés : un à l'ordre du Comité, l'autre à l'ordre de la F.F.T.T. et un pour la caution.

**1.4** - Deux mois avant la date retenue (trois pour les nationaux et internationaux) les clubs adressent au responsable départemental le projet du texte du règlement de l'épreuve en :

- 2 exemplaires pour les tournois départementaux
- 3 exemplaires pour les tournois régionaux
- 4 exemplaires pour les tournois d'un niveau supérieur.

1 exemplaire retourne au Club avec le numéro d'homologation.

**1.5 - Dans un délai de 8 jours** après le tournoi, le Club organisateur devra :

- envoyer pour information les principaux résultats et articles de Presse, ainsi que le rapport du juge-arbitre
- procéder à la remontée des résultats saisis sur SPIDD

Il adresse ce dossier :

- Au responsable départemental pour les tournois départementaux
- Aux responsables départemental et régional pour les tournois régionaux
- Aux responsables régional et national pour les tournois d'un niveau supérieur.

### **DROITS D'HOMOLOGATION - barème pour la saison 2016-2017**

<b>ECHELON</b>	<b>Chèque LIGUE</b>	<b>Chèque FFTT</b>	<b>Droit Annonce Internet</b>
Régional	0,00 €		+ 5 €
National Catég. A	0,00 €	300 € + caution 170 €	+ 5 €
National Catég. B	0,00 €	150 € + caution 170 €	+ 5 €
International	0,00 €	500 € + caution 170 €	+ 10 €

N.B. : Le terme "et sur invitations" ne devra plus figurer dans les règlements.

**Les demandes d'annonce Internet sur le site de la Ligue sont à régler en même temps que la demande d'homologation (envoyer les fichiers à la Ligue).**

## **2 - Priorités :**

- a) Respect des délais d'inscription
- b) Respect du processus administratif la saison précédente
- c) Club non satisfait la saison précédente
- d) Qualité des organisations (salle - aire de jeu - Juge-arbitre)
- e) Antériorité des organisations à date fixe

## **3 - Distances séparant 2 tournois :**

**Si une même date est demandée pour 2 tournois dans des salles assez proches, < 50 kms, il sera demandé l'accord des deux clubs.**

**En cas de désaccord, c'est la commission régionale des tournois qui tranchera.**

## **4 - Discipline :**

Les règlements des tournois doivent toujours être visés par les Juges-arbitres désignés (voir liste jointe par la C.R.A.)

- Pour les tournois non homologués : amende égale à 4 fois les droits d'homologation.
- "Les tournois d'été" restent libres mais les clubs qui en organisent ne seront plus prioritaires durant la saison sportive.
- Un même joueur ne peut s'engager le même jour dans 2 tournois ; des sanctions seront prises à l'encontre de ces joueurs : suspension de tournois pour un an, plus paiement de l'engagement du tournoi non respecté.

Les joueurs qui déclarent souvent forfait pourraient encourir les mêmes sanctions, en particulier s'ils sont tête de série de leur tableau.

Conformément aux règlements fédéraux, un joueur forfait non excusé à un tournoi, est enregistré comme perdant la première partie des tableaux pour lesquels il s'était inscrit.

En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue en application de l'article 7.2 TITRE IV, Chapitre II des règlements administratifs.

## 5- Qualités des Tournois :

### 5.1 Quelques impératifs :

- Les tournois régionaux doivent avoir (sauf exception) un tableau féminin et un tableau jeunes.

- Les personnes désignées pour la direction des épreuves ne pourront pas participer au tournoi afin de faciliter le travail du Juge-arbitre.
- Respecter les horaires
- Participation limitée à 2 tableaux en individuels
- Doubles réservés aux éliminés à la clôture des inscriptions (sauf si les doubles se déroulent en dehors des simples séniors)
- Ne pas bloquer les jeunes toute la journée
- Finale obligatoire au meilleur des 5 manches si présence d'un Cadet.

### 5.2 - Quelques conseils :

- Poules de 3 si beaucoup d'engagés (100)
- Table d'arbitrage sur élevée avec sono
- Tableau respectant les séries de classement
- Tarifs préférentiels pour les jeunes
- Si possible tableaux pour les Vétérans, les Féminines et Promotionnelles
- Liste des lots jointe au règlement

## 6 - Tournois départementaux

Pour les tournois de niveau départemental, la Ligue autorise les clubs à inviter des associations des autres départements de la Ligue.

## 7- Responsables :

**Responsable de Branche : Christian BONNEAU**

LIGUE Françoise DREYER - Tél. 06 20 5135 15 [francoisedreyer@sfr.fr](mailto:francoisedreyer@sfr.fr)

CD 44 Jean-Yves LEMAN Tél. 07 50 23 68 11 [jy.leman@cdtt44.fr](mailto:jy.leman@cdtt44.fr)

CD 49 Olivier LIGNY - Tél. 06 33 50 25 09 [olivier.ligny@gmail.com](mailto:olivier.ligny@gmail.com)

CD 53 Elie LEME - Tél. 02 43 05 78 74 [elie.leme@orange.fr](mailto:elie.leme@orange.fr)

CD 72 Michel VIGNERON - Tél. 06 07 25 24 25 [vigneron.michel@orange.fr](mailto:vigneron.michel@orange.fr)

CD 85 en cours (contacter le Comité 85)

## 4- Les services et les aides de la Ligue



## Les Formations

L'Institut Régional de l'Emploi et de la Formation (IREF) de la Ligue vous propose chaque saison un catalogue de formations adapté à vos besoins. Celui-ci est consultable sur le site de la Ligue, rubrique "Les Essentiels". Vous retrouverez les formations de dirigeants, d'arbitres et de juge-arbitres, d'animateurs et d'entraîneurs sans oublier les formations professionnelles.

### Pour s'inscrire à une formation

Retourner le formulaire d'inscription disponible avec le catalogue IREF sur :

<http://tennisdetablepaysdelaloire.org/catalogue-formations-2015-2016/> dûment rempli et accompagné du règlement, par virement bancaire :

(IBAN : FR76 1027 8368 1100 0103 2060 139 - Code BIC : CMCIFR2A)

Ou chèque à l'ordre de la Ligue de TENNIS de TABLE ou par virement bancaire :

dans les délais impartis à :

Ligue de TENNIS DE TABLE des Pays de la Loire Maison des Sports - BP 90312  
44, Rue Romain Rolland 44103 NANTES cedex 4

### Vous avez une question

Renseignements au Siège de la Ligue : Tél : 02 40 92 34 71

Permanence téléphonique : du Mardi au Vendredi 9h00 -12h00 et 14h00 -17h00

Mail: [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)

**Responsable IREF : Christian DAVID - Tél : 06 73 90 09 39 - Mail : [cj david@wanadoo.fr](mailto:cj david@wanadoo.fr)**

Après accord, pour toutes les formations Fédérales (technique, arbitre, dirigeant), la CREF peut prendre en charge les frais pédagogiques ou administratifs pour les 2 premiers inscrits (prise en compte de la date d'inscription reçue à la Ligue).



<http://www.fft.com/ttformation/>

### Zoom sur la certification des dirigeants :



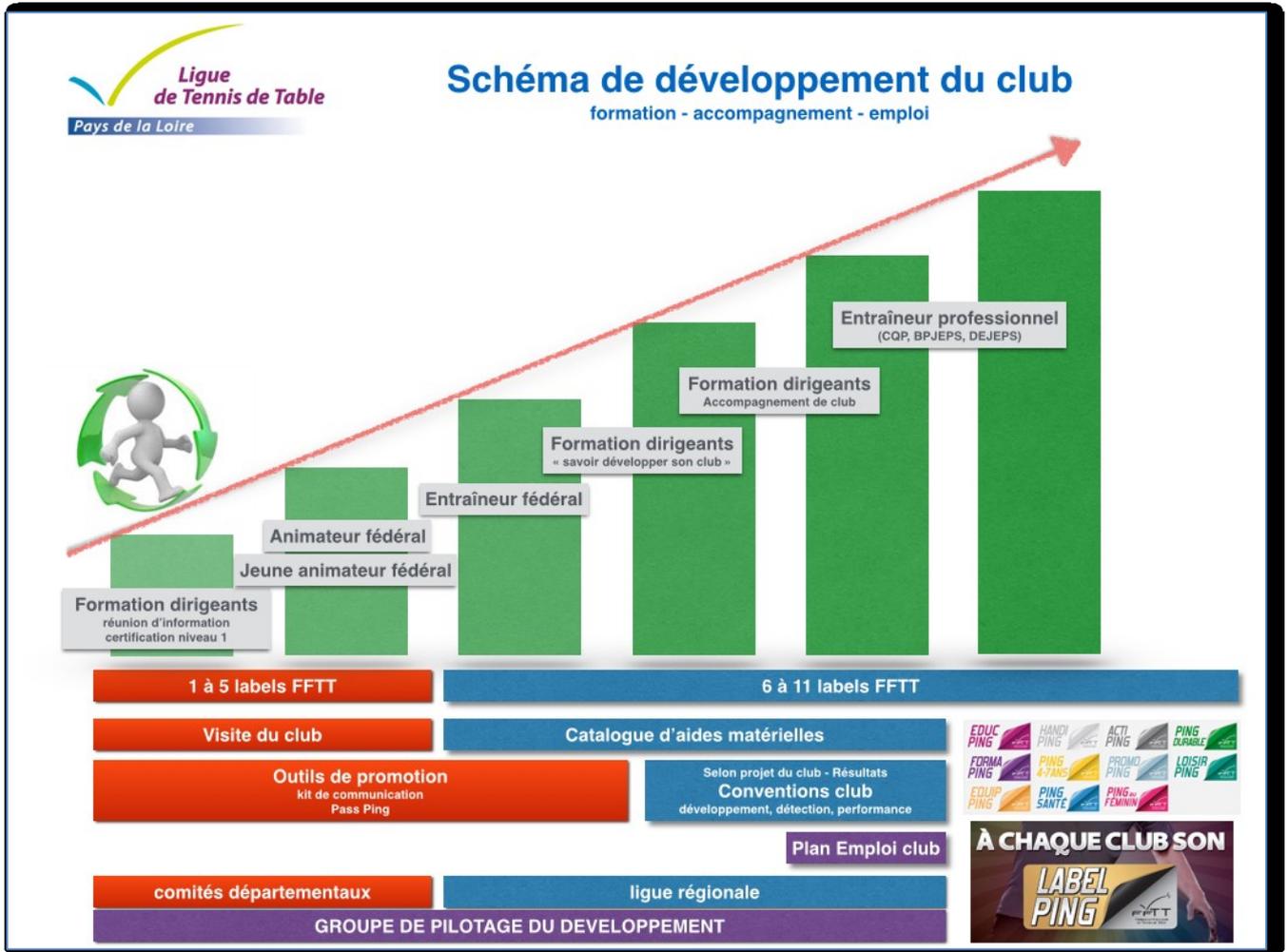
La Branche fédérale de formation des Dirigeants a proposé la création d'un parcours d'informations à destination des nouveaux dirigeants et ceux en fonction.

Le formulaire d'inscription est en ligne !!

Vous avez la possibilité de vous inscrire en cliquant sur [PERF TT 2.0](#) et recevrez, en septembre, un mail avec les codes de connexion...

## → Accompagnement de clubs

Au travers d'un accompagnement-formation, c'est l'équipe dirigeante du club (Bénévoles et salariés) qui bénéficie d'apports de connaissances, de savoir-faire, d'outils, pour renforcer leurs compétences, développer, mettre en œuvre ou piloter le projet du club.



## → Clubs labellisés

La Ligue des Pays de la Loire vous invite à vous approprier ce nouveau concept du Label Club. Le guide vous permettra de faire un diagnostic de votre club et de postuler aux 11 labels proposés. A partir de 6 labels obtenus, la ligue vous accompagnera sous différentes formes (aides matérielles, visites...), voir le document "Label club" ci-dessous :

<http://tennistablepaysdelaloire.org/wp-content/uploads/2015/08/Label-club1.pdf>

Vous pouvez dès à présent vous positionner en remplissant les fiches via SPID Espace Mon Club. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider dans votre démarche.

<http://tennistablepaysdelaloire.org/wp-content/uploads/2015/06/FFTT-Guide-des-labels.pdf>

## → Nouveaux clubs

Chaque nouveau club civil validé par le Comité départemental reçoit un bon d'achat de 400 €

## → Accompagnement de clubs

Au travers d'un accompagnement-formation, c'est l'équipe dirigeante du club (Bénévoles et salariés) qui bénéficie d'apports de connaissances, de savoir-faire, d'outils, pour renforcer leurs compétences, développer, mettre en œuvre ou piloter le projet du club.

## → Centre de Ressources

 **PLATEFORME EMPLOI & FORMATION**

<https://sites.google.com/site/irefpingpdl/>

 **PLATEFORME DÉVELOPPEMENT & TECHNIQUE**

<https://sites.google.com/site/freeping2/home>

## → Conventions clubs formateurs

En préparation

## → Opération progress clubs détection

En préparation

## → Le Plan Emploi Club (PEC)

OBJECTIF : augmenter le nombre de licenciés en créant 12 postes de techniciens dans les clubs sur 3 ans.

## → Projets d'équipements et classement des salles

Nouvelles salles/projets

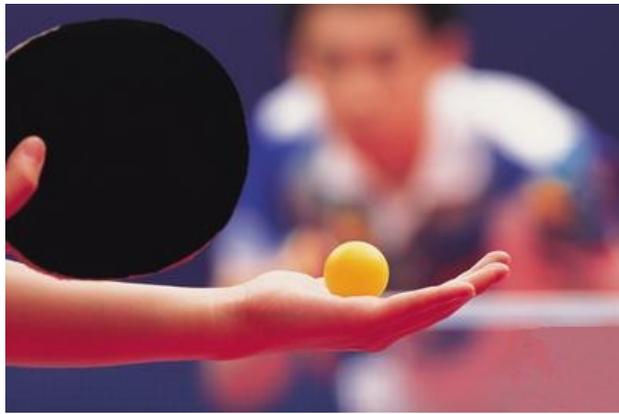
Le binôme ligue/comité est important au niveau conseil et consultation éventuelle des architectes ou élus municipaux. Il existe souvent des problèmes de conformité lors de la construction de salles spécifiques (sol, hauteur de plafond, ...).

**Classement régional des salles** (*ex homologation*)

Un nouveau document a été élaboré. Après un travail de la commission, celui-ci a été validé et sera donc le document de référence.

<http://tennisdetablepaysdelaloire.org/equipements/>

## 5- Communiquer avec la Ligue



## Les supports de communication de la Ligue

**Le site Internet :** [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)

**La newsletter :** 6 par saison adressées à tous les licenciés à jour de leur e-mail

**La page Facebook :**

<https://www.facebook.com/LiguedesPAYSdelaloiredeTENNISdeTABLE>

**Twitter**

<https://twitter.com/pingpdl>

**MAG/BILAN**

Rapports d'activité sous forme d'un magazine distribué lors de l'Assemblée générale de la Ligue.

## Vos contacts au siège de la Ligue



**Bruno SIONNEAU**  
Responsable administratif et financier

- ✓ **Coordonnateur** des projets de la Ligue en collaboration avec le Conseiller Technique de Ligue (CTL)
- ✓ Administration générale de la Ligue et du personnel
- ✓ Gestion administrative, financière et juridique de la structure

[liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)

N° direct : 02 40 92 34 71 ou 06 78 48 01 01 (avant 18H)



**Fabrice DAVIS**  
Conseiller Technique de Ligue

- ✓ **Coordonnateur** des projets de la Ligue en collaboration avec le Responsable administratif et financier
- ✓ Responsable Détection
- ✓ Accompagnateur de clubs

[fabrice.liguepdl.tt@orange.fr](mailto:fabrice.liguepdl.tt@orange.fr)

06 71 55 61 63



**Elodie NIVELLE**  
Secrétaire comptable  
Accompagnement du Pôle Espoirs

- ✓ Secrétariat comptabilité et sportive
- ✓ Relanceur Pôle Espoirs

[sportfinances.liguepdltt@gmail.com](mailto:sportfinances.liguepdltt@gmail.com)

N° direct : 02 51 80 63 80



**Xavier FORTINEAU**  
Responsable Pôle Espoirs

- ✓ Responsable Pôle Espoirs
- ✓ Suivi des joueurs

[fortuneauxavier@gmail.com](mailto:fortuneauxavier@gmail.com)

06 62 83 53 81



**Bogdan-Ionut PUGNA**  
Entraîneur adjoint Pôle Espoirs

- ✓ Entraîneur adjoint Pôle Espoirs

[bogdan_pugna@yahoo.com](mailto:bogdan_pugna@yahoo.com)

06 72 12 35 47

## LES MEMBRES DU CONSEIL DE LIGUE

<p><b>AURIGNY Marie-Andrée</b> - Bénévolat &amp; relations affinitaires 37 bis, Chemin de la Guiblinière - 44300 NANTES Tél. 02 40 18 09 10 - Port. 06 87 29 49 72 <a href="mailto:marie-andree.aurigny@wanadoo.fr">marie-andree.aurigny@wanadoo.fr</a></p>		<p><b>GUILLET Vincent</b> - Commission Sport en Entreprise 2, Rue des Métives - 44270 MACHECOUL Port. 06 60 19 78 80 - <a href="mailto:vincentg09@yahoo.fr">vincentg09@yahoo.fr</a></p>	
<p><b>BARDY Frédéric</b> - Informatisation 19, Rue des Moulinier - 44860 PONT ST MARTIN Tél. 02 40 76 74 77 - Port. 06 62 54 43 58 <a href="mailto:frederic.bardy@free.fr">frederic.bardy@free.fr</a></p>		<p><b>HALKO Jean</b> - Commission Critérium Fédéral 81, Route de Fayet - 49630 MAZE Port. 06 09 89 27 26 - <a href="mailto:jjh49@netcourier.com">jjh49@netcourier.com</a></p>	
<p><b>BELLET Bruno</b> - Président 57, Rue de la Basse Chênaie - 44300 NANTES Port. 06 79 74 36 85 - <a href="mailto:belletbr@wanadoo.fr">belletbr@wanadoo.fr</a></p>		<p><b>LELIEVRE David</b> - Resp. Communication 14 Rue des Chênes - 49120 LA JUMELLIERE Port. 06 78 12 38 59 - <a href="mailto:anjou.ping-ctd@wanadoo.fr">anjou.ping-ctd@wanadoo.fr</a></p>	
<p><b>BERTIN Didier</b> - Resp. Cion Jeunes et Techniques 101, Rue de la Bosselle - 44240 SUCE SUR ERDRE Dom. 02 40 77 63 01 - Port. 06 88 96 11 51 Trav. 02 40 12 87 05 - <a href="mailto:did..bertin@wanadoo.fr">did..bertin@wanadoo.fr</a></p>		<p><b>LELOUP Stéphanie</b> - membre Commissions équipement, féminisation 10, Rue des Recollets - 44200 NANTES Port. 06 60 58 30 79 - <a href="mailto:stephanie.leloup1@orange.fr">stephanie.leloup1@orange.fr</a></p>	
<p><b>BEUDARD Isabelle</b> - Trésorière générale 73, Rue Jean Mermoz - 44340 BOUGUENAIS Port. 06 87 38 10 63 - <a href="mailto:isa1269@dub-internet.fr">isa1269@dub-internet.fr</a></p>		<p><b>MOUILLE Denis</b> - Commission Régionale Arbitrage (CRA) 3, Rue des Mauges - 85530 LA BRUFFIERE Tél. 02 51 46 39 60 - <a href="mailto:denismouille@orange.fr">denismouille@orange.fr</a></p>	
<p><b>BONNEAU Christian</b> - Vice Pt Pôle Compétition/Organisations « Les Châteliers » - 49610 MURS ERIGNE Port. 06 83 02 64 37 - <a href="mailto:bonneau.christian@wanadoo.fr">bonneau.christian@wanadoo.fr</a></p>		<p><b>OIRY René</b> - Secrétaire général &amp; trésorier Adjt 6, Rue de la Borderie - 85170 BEAUFOU Tél. 02 51 46 52 16 - Port. 06 32 82 41 78 <a href="mailto:yrio@wanadoo.fr">yrio@wanadoo.fr</a></p>	
<p><b>BRESSON Claude</b> - Médecin 21, Rue du Chanoine Larose - 44100 NANTES Trav. 02 40 08 78 61 - <a href="mailto:claud.bresson@chu-nantes.fr">claud.bresson@chu-nantes.fr</a></p>		<p><b>OULAMI Farid</b> - Vice Pt Pôle Promotion/Développement 12, Rue Romy Schneider - 44220 COUERON Port. 06 66 95 05 57 - <a href="mailto:farid.oulami@mairie-nantes.fr">farid.oulami@mairie-nantes.fr</a> ou <a href="mailto:faridoulami@hotmail.com">faridoulami@hotmail.com</a></p>	
<p><b>BUFFET Simon</b> - Secrétaire général Adjt 44, Rue Jean Poulain - 44300 NANTES Port. 06 01 34 11 34 - <a href="mailto:sim.buffet@gmail.com">sim.buffet@gmail.com</a></p>		<p><b>PIRON Loïc</b> - Formation en arbitrage 129, Avenue des Erables - 53100 MAYENNE Tél. 02 43 04 81 38 - Port. 06 74 58 29 67 <a href="mailto:lc.piron@orange.fr">lc.piron@orange.fr</a></p>	
<p><b>DAVID Christian</b> - Vice Pt Pôle Emploi et Formation 29, Rue du Petit Chassay - 44980 STE LUCE SUR LOIRE Port. 06 73 90 09 39 - <a href="mailto:cj david@wanadoo.fr">cj david@wanadoo.fr</a></p>		<p><b>QUERE Bernard</b> - Commission Règlementation/Prévention 9, Grande Rue - 49630 MAZE Tél. 02 41 66 87 14 - Port. 06 86 92 71 29 <a href="mailto:bernard.quere@orange.fr">bernard.quere@orange.fr</a></p>	
<p><b>DAVID Ludovic</b> - Responsable Commission Sportive 4, Petite Rue - 85200 MERVENT Port. 06 83 03 37 86 - <a href="mailto:ludodavid.jess@sfr.fr">ludodavid.jess@sfr.fr</a></p>		<p style="text-align: center;">Place vacante féminine</p>	
<p><b>DREYER Françoise</b> - Resp. Commissions Tournoi &amp; Finales par Cts 190 bis, Chemin des Essarts - 85270 NOTRE DAME DE RIEZ Port. 06 20 51 35 15 - <a href="mailto:francoisedreyer@sfr.fr">francoisedreyer@sfr.fr</a></p>		<p><b>Autres membres non élus :</b> Michel STEPHAN (formations SPID, statistiques diverses) 02 41 77 18 90 - <a href="mailto:michelstephan3@sfr.fr">michelstephan3@sfr.fr</a> Thierry ETIENNE (Commission Vétérans) 06 82 26 27 38 - <a href="mailto:thierryetienne2010@hotmail.fr">thierryetienne2010@hotmail.fr</a> Jérémy LIMOUSIN (Bernard JEU) 06 24 60 82 83 - <a href="mailto:jameslim@hotmail.fr">jameslim@hotmail.fr</a> Cyril CIAUDO (Grand Prix du P) 06 70 06 86 42 - <a href="mailto:ciaudo.cyril@wanadoo.fr">ciaudo.cyril@wanadoo.fr</a></p>	
<p style="text-align: center;"><i>Membre coopté</i></p>		<p style="text-align: center;"><i>Membre coopté</i></p>	

## 6- Dates clés à retenir





## Panel des formations 2016-2017

Octobre 2016  
20 au 24 février 2017  
10 au 14 avril 2017  
Avril 2017

premières formation ARB et JA1  
Entraîneur Fédéral + examen 35 TK le 13/03/2017  
CQP + autres dates à définir en fonction des stages  
JA2



### MAISON des SPORTS

44, Rue Romain Rolland - BP 90312 - 44103 NANTES Cedex 4  
Tél. 02 51 80 63 80 - e-mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)

### Horaires d'accueil téléphonique

lundi après-midi :		13H30 à 18H
mardi :	9H - 12H et	13H30 à 18H
mercredi :	9H - 12H et	13H30 à 17H
jeudi :	9H - 12H et	13H30 à 18H
vendredi :	9H - 12H et	13H30 à 16H